

DOCUMENTS HISTORIQUES
N^{os} 49-50

LE JOURNAL
DU PÈRE
DOMINIQUE DU RANQUET,
S.J.

par

YVETTE MAJERUS

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU NOUVEL-ONTARIO
UNIVERSITÉ DE SUDBURY
SUDBURY
1967

La société historique du Nouvel-Ontario

COMITÉ DIRECTEUR (1967)

Président

M. le juge Maurice LACOURCIÈRE

Directeur

R.P. Lorenzo CADIEUX, s.j.

Vice-Président

M. Léo-Paul DEMERS

Secrétaire

R.P. Guy COURTEAU, s.j.

Secrétaire adjoint

M. Guy LEMIEUX

Trésorier

M. Paul-Émile LITALIEN

Conseillers

M. Alphonse CHARRETTE, M. Fernand MORISSET
R.P. Charles DUBÉ, s.j., M. le docteur Pierre CHALIFOUX
M. Onésime TREMBLAY, M. Paul-Émile LAPLANTE
M. Jules GINGRAS, M. Ernest MARCOTTE, M. Marcel
LITALIEN

À mon père et à ma mère,
née Eliane Painchaud

Une subvention de l'Université McGill nous aide à défrayer le coût de cette publication. Notre Société tient à la remercier tout particulièrement.

DOCUMENTS HISTORIQUES

N^o 49-50

**LE JOURNAL
DU PÈRE
DOMINIQUE DU RANQUET, S. J.**

par

YVETTE MAJERUS



**LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU NOUVEL-ONTARIO
UNIVERSITÉ DE SUDBURY
SUDBURY
1967**

Avant - propos

Le *Journal du Père du Ranquet*, s.j., est un manuscrit à peu près inconnu. Sa grande valeur, encore inexploitée par les historiens, indianologues¹ et linguistes, lui valait plus qu'une thèse de maîtrise ès arts.

Ce travail consiste essentiellement à étudier ce *Journal* et à approfondir les points les plus importants. Il faut espérer que cette analyse permettra aux intéressés d'en soupçonner le véritable mérite.

Je me permets de remercier trois personnes qui ont droit à ma sincère reconnaissance.

Le Docteur Laurier L. LaPierre, mon directeur de thèse, ne m'a pas ménagé de judicieuses directives.

Je mentionnerai aussi deux archivistes et historiens des plus sympathiques, les Pères Guy Courteau, s.j., (Sudbury) et Léon Pouliot, s.j., (Montréal). Ils ont ouvert toutes grandes les portes des Archives confiées à leur soin, et ont mis à mon entière disposition tous les documents nécessaires. Ils ont bien voulu, à l'occasion, me faire part de leurs connaissances sur le sujet.

¹ « Indianologie, études sur les habitants indigènes de l'Amérique du Nord, dits improprement Indiens. » *Dictionnaire Littré*, édition 1958, T. IV, 905.
Ce mot n'a été admis que ces dernières années.

Préface

Il nous est très agréable de présenter *Le journal du Père Dominique du Ranquet, S.J., 1853-1877*, par Mlle Yvette Majerus, bachelière de l'Université Laurentienne de Sudbury.

Pour sujet de sa Maîtrise ès Arts à l'Institut d'Histoire de McGill, Mlle Majerus a été bien inspirée en s'arrêtant à la personne du P. Dominique du Ranquet. Car celui-ci est comme le lien entre les grands missionnaires jésuites du XVII^e siècle et ceux du XIX^e. Arrivé au pays en 1842, il est immédiatement appliqué à l'étude de la langue indienne; et jusqu'à sa mort survenue en 1900, il sera missionnaire auprès des Odjibwés de la Province d'Ontario.

Grâce au *Journal* qu'il a tenu de 1853 à 1877, et qui est parvenu jusqu'à nous, on peut le voir à l'œuvre; et le voir, c'est l'admirer, l'aimer, comme l'ont admiré et aimé tous ses contemporains.

En lisant le *Journal*, on a souvent l'impression de relire les célèbres *Relations des Jésuites* du XVII^e siècle. Même attachement des Indiens à leur culture et à leurs coutumes ancestrales; même opposition aux vérités de la foi. Mais aussi même grandeur d'âme chez le missionnaire; même surnaturelle ténacité et même bonne humeur dans la poursuite, pendant plus d'un demi-siècle, d'un travail épuisant, ingrat et où les consolations proprement humaines sont le plus souvent absentes.

C'est une étude à la fois scientifique et facilement accessible au lecteur moyen que nous présente Mlle Majerus. Elle a lu et relu le *Journal* du Père du Ranquet; elle en établit la valeur historique; elle en cite des extraits caractéristiques, qu'elle commente judicieusement. Sa vaste bibliographie indique suffisamment qu'elle n'a rien négligé pour le replacer dans son contexte total. Des cartes nous aident à mieux suivre le missionnaire dans ses courses apostoliques. Enfin, elle reproduit au texte le traité intervenu en 1854 entre les États-Unis et les Odjibwés, document capital pour une meilleure connaissance de cette nation indienne. Bref, c'est toute une époque historique, si près et si loin de nous, que Mlle Majerus fait revivre à nos yeux; et cela en un style qui ne manque ni de grâce ni de chaleur.

Nous félicitons l'auteur pour la maîtrise avec laquelle elle a traité son sujet et nous la remercions pour les lumières qu'elle projette sur le Père Dominique du Ranquet et sur son temps.

LÉON POULIOT, s.j.

CLEF DES ABRÉVIATIONS

ACSM	Archives du Collège Sainte-Marie de Montréal
AJS	Archives des Jésuites de Sudbury
CM	<i>Cahiers Maynard</i>
CSM	Collège Sainte-Marie de Montréal
Journal	<i>Journal du Père Dominique du Ranquet, s.j., 1853-1877</i>
LNMC	<i>Lettres des Nouvelles Missions du Canada</i>
Q	<i>Relations des Jésuites</i> , (éd. Québec) 1858
Th	<i>Relations des Jésuites</i> , (éd. Thwaites)
T.B. Hist. Soc.	<i>Thunder Bay Historical Society</i>

CHAPITRE PREMIER

Le Père Dominique du Ranquet, s.j.

Notice biographique

Avant d'aborder le *Journal* du Père du Ranquet, s.j., il est essentiel de présenter une notice biographique de l'auteur¹. Elle souligne uniquement la formation sérieuse et la longue carrière du Père, puisque ces deux traits ajoutent, de toute évidence, une valeur exceptionnelle à l'ouvrage du jésuite.

L'auteur du *Journal* est originaire de France. Dominique Chardon du Ranquet naquit à Chalut, Puy de Dôme, le 20 janvier 1813. Avant la révolution de 1830, Dominique passe trois ans au Collège universitaire de Clermont. Il complète, ensuite, ses études chez les Jésuites de Saint-Acheul et de Billom. Le 9 octobre 1838, alors dans sa vingt-cinquième année, il se présente au noviciat des Jésuites de Saint-Acheul.

Quatre ans plus tard, ses supérieurs le dirigent vers le Canada, avec huit autres Jésuites². Le 24 avril 1842, ils embarquent au Havre à bord du vaisseau américain l'*Argo* et arrivent enfin à St-Jean, Québec, le 31 mai.

Peu après, le Supérieur du groupe, le Père Chazelle, s.j., charge le Père du Ranquet de l'évangélisation des Indiens de l'Ontario. Mais

¹ La biographie du Père du Ranquet, s.j., a été tracée dans les ouvrages suivants :

CM, Biographie du Père du Ranquet, s.j., V, 2103-2121.

Théophile Hudon, s.j., *Le Père Dominique du Ranquet, s.j.*, dans *Le Messager Canadien du Sacré-Cœur*, 1901, X : août, 362-368; septembre, 392-396; octobre, 443-450.

Edouard Lecompte, s.j., *Les Jésuites du Canada au XIX^e siècle*, I : 186 ss.

Lettre de Théotime Couture, s.j., à Théodore Desautels, s.j., Wikwémikong, 10 janvier 1900, 14 pp.

LNMC., Lettre du Père Chazelle, s.j., à son Supérieur en France, Sandwich, 15 juillet 1844, I : 77;

Ibid., Lettre du Père Chazelle, s.j., à son Supérieur en France, Sandwich, 10 août 1844, I : 92-98;

Ibid., Lettre du Père Chazelle, s.j., au Provincial à Paris, Sandwich, 13 mars 1845, I : 170-172;

Ibid., Lettre du Père Durthaller, s.j., au Provincial à Paris, Sandwich, 14 septembre 1849, I : 439-440.

² Il y avait cinq Pères : Pierre Chazelle, le Supérieur, Joseph Hanipaoux, Paul Luiset, Félix Martin, Rémi Tellier; et trois Frères : Emmanuel Brenans, Joseph Jennessaux, Pierre Tupin.

avant de s'y lancer, le Père du Ranquet, s.j., subit une initiation, théorique et pratique, à la vie de missionnaire. À cette fin, il se présente, dès le mois de juillet 1842, chez les Sulpiciens d'Oka, lac des Deux Montagnes. Là, sous la direction de l'abbé Hippolyte Moreau, missionnaire des Algonquins dans le Haut-Ottawa, le Père du Ranquet étudie la langue algonquine, « la plus indispensable dans les missions sauvages ³. » Au printemps suivant, le Jésuite accompagne l'abbé Moreau dans sa tournée apostolique chez les Algonquins disséminés dans le Haut-Ottawa autour du lac Témiscamingue et la région de l'Abitibi. Ce rude voyage préparatoire du néo-missionnaire se termine à la fin du mois d'août. Peu après son retour, le Père du Ranquet fait ses adieux aux Sulpiciens hospitaliers et se rend à Sandwich (près de Windsor), pour y passer l'hiver.

Les Pères Pierre Point, s.j., et Jean-Pierre Choné, s.j., récemment arrivés de France, s'y trouvent déjà. Les nouveau-venus sont en train de réorganiser les anciennes missions indiennes des Jésuites ⁴. Pendant qu'ils élaborent leur projet, le Père du Ranquet passe ses journées à approfondir sa connaissance de la langue algonquine, grâce à l'aide d'un Canadien qui possédait cette langue à fond.

Au printemps de 1844, le Père du Ranquet prend charge de la première mission indienne de la Compagnie de Jésus renaissante au Canada-Walpole, île située sur le lac Sainte-Claire. L'apprenti missionnaire y rencontre environ sept cents Indiens, parlant tous l'algonquin ⁵. Le Père écrit de ces Indiens : « Il n'est pas croyable que ces bandes . . . n'aient jamais vu les anciennes Robes-Noires; néanmoins, il a été impossible, jusqu'à présent, d'en découvrir aucune trace . . . ⁶. » Les Indiens de Walpole se piquaient d'être les seuls fidèles représentants de leur race et ils avaient la réputation d'être les fils et les petits-fils de Técumseh et de Pontiac ⁷. Ils avaient pour mot d'ordre de repousser toute tentative de les initier à la prière française (catholique) ou à la prière anglaise (protestante) ⁸. Pendant six ans, le Père du Ranquet, se heurte à ces vrais sauvages. Enfin, ses supérieurs décident de le rappeler de l'île Walpole.

³ *LNMC.*, Lettre du Père Félix Martin, s.j., à un Père de la même Compagnie en France, Montréal, le 1^{er} juin, 1843, I : 14.

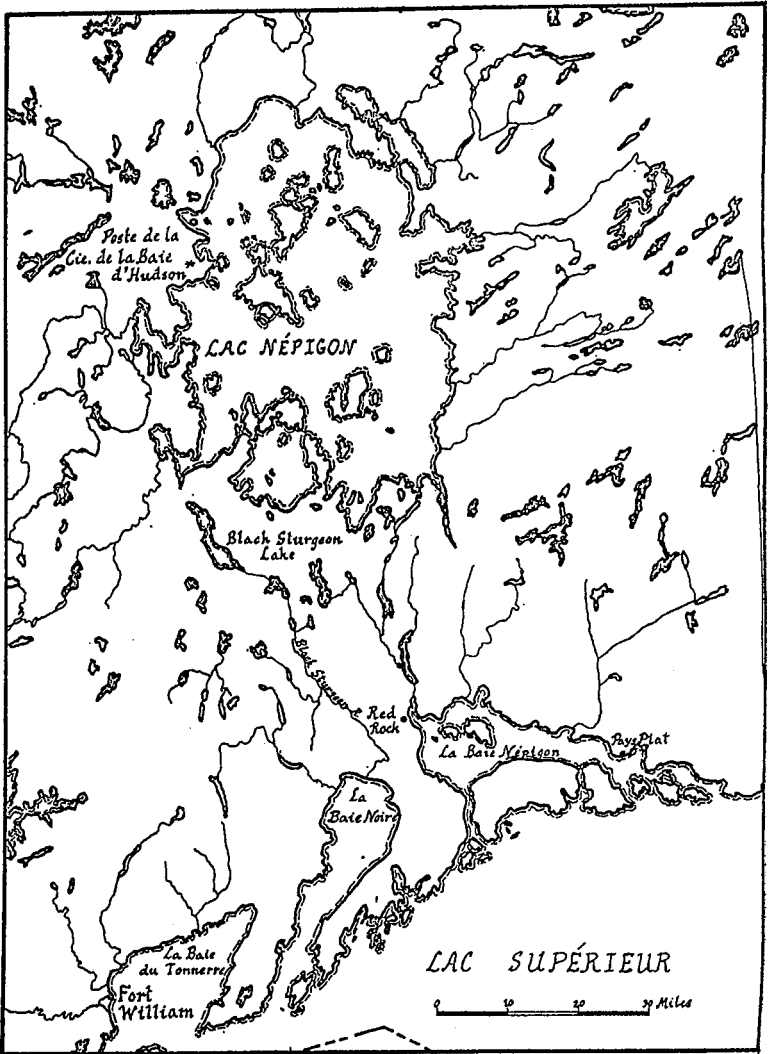
⁴ Le missionnaire jésuite Pierre Potier, s.j., mourut à Sandwich le 16 juillet, 1781. Il fut la dernière Robe-Noire des Grands Lacs. Après la cession, l'Ordre des Jésuites ne put se recruter au pays ni faire venir des jésuites d'Europe. Toutefois, en 1842, le gouvernement permit aux nouveaux Jésuites de reprendre l'œuvre de leurs illustres devanciers.

⁵ *LNMC.*, Lettre du Père Chazelle, s.j., à un frère scolastique de Laval, Sandwich, 8 septembre 1844, I : 117.

⁶ *Ibid.*, Lettre du Père D. du Ranquet, s.j., au Provincial à Paris, Sandwich, le 1^{er} décembre 1847, I : 310.

⁷ *Ibid.*, I : 309-310.

⁸ *Ibid.*, Lettre du Père Chazelle à un frère scolastique de Laval, Sandwich, le 8 septembre 1844, I : 117.



Les missions du Père du Ranquet, s.j., 1853-1877

De 1850 à 1852, le Père du Ranquet « missionne » dans l'île Manitouline et aux alentours⁹. Au cours de l'année 1852, il reçoit l'ordre de plier bagage de nouveau et de se rendre à la « résidence »¹⁰ de Fort-William, point de départ des missions indigènes lointaines : Grand Marais, Grand Portage, île Royale, Red Rock, Savanne, lac Népigon, Pays Plat, lac Long, Pic, Michipicoton, La Pointe, etc.¹¹ C'est à partir de 1852 que le missionnaire se met à parcourir en canot d'écorce, à pied, en raquette, en traîneau à chiens, tout le vaste territoire de l'Ontario-Nord et, quelquefois aussi, la rive sud du lac Supérieur¹². Qui cherche-t-il ? Avant tout, les Odjibwés¹³ errant dans ces régions incultes et habitées uniquement par des Indiens, des métis, des trappeurs et des agents de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

C'est aussi à partir de son arrivée à Fort-William que le Père du Ranquet commence à tenir son *Journal*; et il le rédige jusqu'en 1877, date où prennent fin ses grandes courses apostoliques. Il se rend ensuite à la résidence de Wikwémikong, île Manitouline, où il fut supérieur jusqu'en 1890. Après son supériorat, cet homme qui depuis son arrivée au Canada (1842) a tant voyagé, tant prêché, réintègre la vie du commun des mortels le plus simplement du monde. En 1885, malgré ses 72 ans, le Père du Ranquet continue à exercer son ministère dans les limites de la mission de Wikwémikong. Ce n'est que vers les dernières années de sa vie que le chef de file des Robes-Noires du XIX^e siècle a définitivement accroché son canot et ses raquettes et le 19 décembre 1900, il mourait à Wikwémikong, à l'âge de 87 ans, laissant un souvenir impérissable.

Le biographe principal du missionnaire a pu écrire de lui :

Le P. du Ranquet fut universellement regretté : de ses frères en religion à qui il avait donné sans jamais se démentir l'exemple de vertus héroïques pratiquées avec tant de simple candeur; de ses directeurs qui plus que tous avaient admiré dans cette âme d'apôtre les merveilles qu'opèrent la vie intérieure toute perdue en Dieu; de ses supérieurs à cause de son zèle infatigable, de sa ténacité et de sa puissance au travail; des protestants dont il avait su gagner l'estime

⁹ Un généreux prêtre séculier, résidant à Penetanguishene, l'abbé J.-B. Proulx, s'établit auprès des Indiens de l'île Manitouline en 1838. Depuis la mort du Père Potier, s.j., il fut, semble-t-il, le premier prêtre à se dévouer entièrement à l'apostolat indigène dans la région des Grands Lacs. En 1845, il céda aux nouveaux Jésuites le soin spirituel des Indiens.

¹⁰ Le mot « résidence » est employé couramment par les Jésuites pour désigner leurs maisons ou « mission houses ».

¹¹ Voir carte p. 9.

¹² Le Père du Ranquet faisait de brèves tournées apostoliques au Minnesota et dans le Wisconsin.

¹³ Les Odjibwés, appelés aussi Sautaux ou Chippewas, les Ottawas, et les Potowatomis appartiennent à la famille algonquine. Ils habitent les deux rives des Grands Lacs et parlent tous l'algonquin. Il est à noter que les Américains se servent habituellement du nom Chippewa pour désigner les Indiens que les Canadiens nomment Odjibwés ou Sautaux.

et le respect et qui en plus d'une occasion parurent s'estimer heureux d'avoir à lui rendre quelques services; des sauvages surtout qui le regrettèrent et le pleurèrent comme on pleure et regrette un père; pour eux le souvenir du P. du Ranquet est encore vivace; et elle vivra longtemps cette physionomie aimée de leur missionnaire vénéré¹⁴.

Un autre biographe, contemporain du Père du Ranquet, et qui l'a connu intimement avoue : « Des Sauvages, le P. du Ranquet était littéralement adoré. Et les Blancs en parlaient comme un parfait *gentleman*¹⁵. »

Il n'y avait pas seulement les Jésuites qui avaient de l'admiration pour le Père du Ranquet. Mlle E. Robin, dans un article paru dans la *Thunder Bay Historical Society*, en fait également l'éloge. Elle nous apprend que le missionnaire faisait son possible pour cacher tout ce qui pouvait contribuer à sa propre gloire. Bien souvent c'étaient les Protestants qui se chargeaient de faire connaître au Supérieur les actes héroïques et les grandes épreuves de cette humble Robe-Noire¹⁶. Citons un exemple à l'appui :

Monsieur P. W. Bell, Chief Factor of the Hudson Bay Co. à Michipicoton, a rapporté lui-même au Père Specht qu'un jour il voit arriver le P. du Ranquet avec un vieux canot d'écorce tout rapiécé. Prenant alors un canot neuf, il le donne au Père lui disant : « Here is a new canoe Father du Ranquet; you don't expect God to be working miracles for you all the time! » — Monsieur Bell est protestant. C'était lors du dernier voyage du P. du Ranquet à Michipicoton en 1877¹⁷.

Le Père du Ranquet laisse entrevoir lui-même l'étroite amitié qui existait entre M. P. W. Bell et lui. Il écrivait dans son *Journal*, à Michipicoton, le 12 juillet 1873, les lignes suivantes :

¹⁴ Hudon, *op. cit.*, 449.

¹⁵ Couture, *op. cit.*, 12.

¹⁶ "Many remarkable circumstances accompanied Father du Ranquet's sojourn in this district (Fort William), but I shall mention only a few which will serve to show his rare qualities of endurance and courage during his long interminable journeys alone...

One day while on route to one of his missions... he has told that an Indian was dying from the effects of an encounter he had with a bear... Father du Ranquet went (to him immediately)... his canoe upset (on the way)... so he swam... after a few hours walk he was beside the sick man. Finding the Indian so poor, so destitute, he returned without having taken a morsel of food... arrived (next day) at Mr. Finlayson's (Hudson's Bay agent)... exhausted...

... Without this narrative given by Mr. Finlayson, who wrote himself, and related this incident to Father Choni (Choné) at the Mission, not a word of this would have been known as Father du Ranquet carefully concealed and never himself made known the least details of the hardships and sufferings he endured unless he knew them to have been observed...

... These are only a few incidents from his life made up of fearless devotedness and heroic self-sacrifice..."

E. Robin, (Miss), *The Founding of Fort William Mission and the Jesuit Missionaries*, dans *T.B. Hist. Soc.*, 16-17.

¹⁷ Couture, *op. cit.*, 14.

A minuit le *Manitoba* [bateau à vapeur] arrive : le temps est froid et la pluie le rend désagréable. MM. Bell et Ironside s'embarquent. Me suis levé pour dire adieu à M. Bell qui m'a traité en ami. Un soir après le dîner, il me donne une lettre, me disant de la lire lorsque j'en aurais le loisir. Dans la lettre je trouvais un Bill de \$20.00 — U.S., « to be distributed as you think » — Comme je le remerciais à son départ, il me prit la main et me dit avec un accent très vif qu'il serait toujours content de me voir, bien plus que les ministres protestants qui se mêlent des affaires de la Compagnie — « ce que les missionnaires catholiques ne font jamais ¹⁸ ».

Il serait assez facile de trouver d'autres exemples de la gentillesse témoignée au Père par les agents de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Entre autres, le Père mentionne souvent, dans son *Journal*, les égards attentifs de MM. Henri de la Ronde, J. Finlayson, Crawford, Ironside, McLaren. À une exception près, tous ces maîtres des postes de la Compagnie, étaient protestants.

Sans parler du bien que le Père du Ranquet a fait comme missionnaire et qu'il serait impossible de mesurer avec exactitude, il a laissé plusieurs ouvrages en Odjibwé qui méritent d'être signalés pour leur valeur linguistique :

On a du P. (sic) du Ranquet :

- 1° *beaucoup de notes Sauvages* — mots, idiotismes, tournures, termes propres — que le R.P. Férard, s.j., a consultées avec soin avant de faire son dictionnaire;
- 2° un cahier de *contes sauvages*. Ce sont des récits — écrits en Sautaux — d'aventures invraisemblables, toutes plus extravagantes les unes que les autres;
- 3° quelques notes sur les *croyances des Sauvages payens* (sic) sur l'origine du monde, le déluge, etc. Ce sont des fables remplies d'extravagances puériles;
- 4° la traduction Sautause de plusieurs hymnes. Le *Lauda Sion*, entre autres, et tel autre cantique du Sacré-Cœur sont de petits chefs-d'œuvre;
- 5° une traduction Sautause de l'*Histoire Sainte* (allemande) du Chanoine Schmidt. C'est l'ouvrage le plus important qu'ait laissé le regretté missionnaire.

Quelques chapitres de cet excellent ouvrage ont déjà paru dans le petit *Journal* « Anishinabe Enamiad », et les appréciations les plus flatteuses viennent de tous côtés. Une institution protestante de Westminster, Wisconsin, E.S., a prié l'éditeur du journal de lui envoyer la série complète de cette publication.

Cette traduction est en excellent Sautaux (Odjibwé) ¹⁹.

¹⁸ *Journal*, 602-603.

¹⁹ Couture, *op. cit.*, 13.

Le Père Couture, s.j., qui a fait ce relevé, était lui-même un maître dans cette langue indienne. Il a, de plus, appelé le Père du Ranquet un « Tacite Odjibwé ²⁰. » Le Père Lecompte, s.j., reconnaît également que le Père du Ranquet est une autorité en Odjibwé : « Trois hommes ont été pour les missionnaires algiques, les initiateurs et comme les pionniers : l'abbé Belcourt, le R.P. du Ranquet et Mgr Baraga . . . ²¹. »

En plus d'ouvrages de grande valeur linguistique, le Père laissait derrière lui son *Journal*. Cet écrit, qu'il ne destinait pas à la publication et qu'il rédigeait pour lui, est d'une grande richesse historique. ²² Il est permis de penser que son jeune successeur, le Père Joseph Hébert, s.j., l'a consulté avec profit pour la région et la mission de l'Ontario-Nord. Et l'historien d'aujourd'hui y trouve des renseignements sur l'histoire, sur les mœurs des Indiens, sur les moyens de communication de l'époque qui se trouvent difficilement ailleurs.

Mais avant d'illustrer ces divers aspects du *Journal*, il faut savoir dans quelles mains le manuscrit est passé de 1900 à nos jours.

²⁰ *Idem.*

²¹ Lecompte, *op. cit.*, 222-225.

²² On retrouve tout au long du *Journal* des mots, des expressions et des phrases en Odjibwé. Je dois m'en tenir uniquement au contenu historique car je ne suis pas en mesure de l'évaluer au point de vue linguistique.

CHAPITRE DEUXIÈME

Historique et description du Journal

Le manuscrit

Après la mort du missionnaire, et pour se conformer à une règle en vigueur chez les Jésuites, le supérieur local dut remettre les effets du défunt au supérieur provincial¹. Ce dernier, en 1900, résidait au Collège Sainte-Marie de Montréal. Le Provincial, après avoir examiné la liasse de papiers du feu Père du Ranquet, fut convaincu de leur importance et déposa ces écrits aux Archives du Collège Sainte-Marie. L'archiviste d'alors, le Père Arthur E. Jones, s.j., en fit l'inventaire². Il y avait des lettres personnelles, des ouvrages en Odjibwé; quelques brèves relations sur divers sujets, par exemple : une sur la confection du sucre d'érable par les Indiens; d'autres sur les missions indigènes; et, enfin, le *Journal*³.

Depuis que les manuscrits du Père du Ranquet reposent aux Archives du Collège Sainte-Marie, il n'y eut jamais le moindre doute sur l'authenticité du *Journal*, bien que le manuscrit ne révèle la trace d'aucune signature. Mais les Archives citées plus haut possèdent des lettres du Père du Ranquet, et celles-là, bel et bien signées, ce qui permet de constater que de toute évidence il y a correspondance parfaite entre l'écriture du *Journal* et celle des lettres.

Le *Journal*, commencé en 1853, semble-t-il, est déjà centenaire et porte des signes de vieillesse : encre pâle, couverture faible, effritement des coins, etc. Il est certain que le manuscrit, tel qu'on le trouve aux Archives du Collège Sainte-Marie, est incomplet, mais jusqu'ici il a été impossible d'en expliquer la raison. Le premier fait inscrit dans le *Journal*, tel qu'il est conservé aux Archives, date de

¹ « Scripta defunctorum ab ipso superiore colligantur et ad Provinciale mittantur, vel in ejus proximum adventum seponantur, ut judicare possit num quædam conservanda sint. »

Epitome Instituti Societatis Jesus, Editio quarta recognita, Roma p. 413, N° 276, par 3.

² Le Père Jones fut le conservateur des ACSC de 1882 à 1918. Il est aussi l'auteur de *Old Huronia* et autres ouvrages signalés dans le Cinquième Rapport des Archives de la Province d'Ontario.

³ Il a dû y avoir un transfert de documents depuis 1900, car les AJS possèdent la *Relation sur la confection du sucre d'érable* et quelques autres feuillets de moindre importance du Père du Ranquet.

l'année 1853 : « après la solennité du 19 juin, je regardais la mission comme terminée...⁴ » et le dernier de l'année 1877 : « 10 [octobre], St. François Borgia. Vers 12 prenons le *Watchman* qui nous transporte à la mission : Aucune lettre ni nouvelle du R.P. (sic), [Révérend Père] Supérieur⁵. »

Les exemples cités laissent entrevoir la nature du *Journal*. Il se présente d'abord comme une chronique, puis à l'occasion, comme aide-mémoire. Habituellement, seuls les faits quotidiens notables y sont consignés. Il y a, en outre, par-ci par-là, des ébauches de sermons et de lettres; des listes d'Indiens ou Blancs récemment mariés, baptisés, ou défunts; puis d'intéressants relevés de recettes et du coût des commodités :

Evaluation, 1861,		
Pit saw		6.00
stove, 11 pipes		8.00
3 elbows		
grind stone		.50
crockery jar, 6 gal.		.75
Truel		.75
chaudière en cuivre		1.00
chaudière en fer blanc		.75... ⁶

et un sur le coût des vivres en 1862 :

40 lb (sic) flour	2.00	—	1 bar soap	50¢	2.50
18 lb flour	75	9 lbs pork	135	½ thé	50
Blanchissage					.50
20 lbs flour au Pays Plat					1.00... ⁷

Mais ces griffonnages (aide-mémoire) ne se répètent pas assez souvent pour détourner l'attention du contenu essentiel du *Journal*.

Le manuscrit est écrit sur de grandes feuilles de format écolier, 58.5 cm. x 38 cm., de couleur blanche ou bleue. Il se fait remarquer par son écriture « microscopique⁸. » Qui veut le lire doit se servir d'une excellente loupe⁹.

⁴ *Journal*, 1.

⁵ *Ibid.*, 756.

⁶ *Journal*, 241.

⁷ *Ibid.*, 261.

⁸ « Le bon Père (du Ranquet) a consacré ses efforts à tenir le journal de ses déplacements, tout en ménageant le papier! Vous vous rappelez sans doute avoir vu son écriture microscopique... » lettre du Père Paul Desjardins, s.j., au Père Lorenzo Cadieux, s.j., Montréal, 26 avril 1958. Le Père Desjardins est l'archiviste actuel du collège Sainte-Marie.

⁹ Voir photostat p. 17. Les dimensions de la première page du *Journal* ont été réduites.

Depuis que le *Journal* se trouve aux Archives du Collège Sainte-Marie, il a subi deux légères modifications. Elles portent sur la pagination et les en-têtes.

La pagination arabe au crayon en haut des feuilles est attribuée à l'archiviste, A. E. Jones, s.j. Elle rend de très grands services aux chercheurs. Le manuscrit, d'après le Père Jones, compte sept cent cinquante-six pages.

L'autre modification, à première vue, est beaucoup plus évidente. On a inséré des titres ou divisions dans le *Journal* qui s'inspirent des endroits parcourus par le missionnaire entre 1853 et 1877. Ces divisions, faites avec un crayon de couleur, se retrouvent tout au long du manuscrit et portent les en-têtes suivants : Premier Voyage au Népigon; Premier Voyage au lac Long; Deuxième Voyage au Népigon; etc. Cette insertion de titres a dû être très laborieuse, mais elle a le grand mérite de rendre la lecture du manuscrit plus facile. Le responsable en est le Père François Maynard, s.j., un travailleur acharné à la manière d'un bénédictin et qui est indissolublement lié à l'histoire du *Journal*.

La copie Maynard

Le Père François Maynard, s.j., pendant un long séjour, de 1938 à 1945, au Collège Sainte-Marie entreprit de faire la transcription du *Journal* du Père du Ranquet. La copie du *Journal* ne constitue que le tiers d'un ouvrage que le Père Maynard nomme modestement « *Mes Cahiers de Notes* ». L'œuvre entière se compose de huit volumes ou cahiers écrits à la main et solidement reliés par l'auteur. Chaque *Cahier* comprend plus de deux cent cinquante pages et l'ensemble des *Cahiers Maynard* constitue une mine d'informations concernant surtout les Nouvelles Missions des Jésuites de l'Ontario-Nord. On repère la copie du *Journal* dans les volumes VI, VII et VIII.

Tout l'*opus Maynard* a été légué du vivant de l'auteur, en 1954, à la Société Historique du Nouvel-Ontario¹⁰. En faisant la comparaison entre la transcription et le manuscrit, il en ressort que le Père Maynard a inséré les en-têtes dans l'original, car on retrouve les mêmes titres, également au crayon de couleur, dans sa copie du *Journal*.

Il faut admettre que le chercheur préfère d'emblée la transcription Maynard au manuscrit lui-même, grâce surtout à l'écriture régulière et très lisible du copiste et, grâce aussi, à l'aération de son texte¹¹.

¹⁰ Le directeur de cette société, le Père L. Cadieux, s.j., reçut les *Cahiers* des mains de l'auteur, deux ans avant la mort de ce dernier, et les déposa aux AJS.

¹¹ Voir photostat p. 17. C'est la deuxième page du premier *Cahier Maynard*.

2. 9. 59

Depuis la semaine du 19 juin, je reprends l'examen de l'expédition, le m'explique comment
 plusieurs des tribus partaient. Je m'attendais plus incertaine que les voyageurs de
 quelques uns des sauvages qui devaient aller au fort St. Sé, mais qui de leur part
 au fort du Mississipi étaient le chef Mikié (le grand) et Wahjé
 le modeste. Je me suis guéri, entre autres, les tribus plus longtemps qu'ils n'ont
 pensé en passant la fin du mois. Je continue, pendant ce temps à m'occuper de...

Les premières lignes du Journal du Père du Ranquet, s.j.

Mon Cahier de Notes - c'est le recueil des documents
 - concernant la mission sauvage de Fort William - à la tête
 du Lac Supérieur - et des travaux de nos missionnaires jésuites
 dans les missions sauvages de cette partie du Nord de l'Ontario.

La calligraphie du Père François Maynard, s.j.

Mais ces avantages indiscutables de la copie Maynard justifient-ils le fait que le chercheur utilise uniquement la transcription de préférence au manuscrit ? Certainement pas.

Reste à savoir, d'abord, si cette copie est elle-même conforme au *Journal* du Père du Ranquet. Concédonsons qu'il y a certaines différences entre les deux. Ainsi, par exemple, le Père Maynard indique en note que : « de la page 37 à 48 de son journal, le Père du Ranquet, a écrit ses plans de sermons — il a intercalé le règlement des écoles à la page 41 ¹². » Or, le Père Maynard nous dit qu'il ne retient dans sa copie que la page 41. De même, quand le Père du Ranquet griffonne un brouillon, puis la rédaction finale d'un même passage, le Père Maynard juge préférable de n'en conserver que la rédaction définitive, nous faisant grâce des ébauches qui l'ont précédé ¹³. En outre, il retranche des détails qui allongent le texte sans rien ajouter à sa valeur, par exemple : les listes de baptêmes, sépultures, etc. Le Père Maynard mentionne consciencieusement ces minimes différences qui existent entre sa copie et l'original. Cela dénote, sans doute, sa franchise et son honnêteté foncière.

En outre, d'autres chercheurs ont comparé minutieusement les deux textes. Il s'agit des PP. Lorenzo Cadieux, s.j., et Guy Courteau, s.j. ¹⁴. Ces deux professeurs d'histoire ont comparé, en 1960, l'original avec la copie afin de vérifier à fond l'exacte concordance entre les deux textes. C'est alors qu'ils prirent la peine de mettre en marge de la copie Maynard la pagination du Père Jones qui apparaît dans le manuscrit du Père du Ranquet. Ils ont indiqué par « r », (signifiant résumé), les endroits où le Père Maynard abrège le *Journal* ¹⁵. Ils en sont arrivés à la conclusion que le Père Maynard n'a substantiellement altéré en rien l'original ¹⁶. L'auteur de cette thèse, après avoir lu et relu le manuscrit et la copie Maynard, peut soutenir, à leur suite, que la copie Maynard est conforme au *Journal*.

Après avoir décrit les péripéties et les caractéristiques extérieures du *Journal*, il est opportun de le définir, de présenter des exemples de son contenu, et d'en faire une brève appréciation littéraire.

¹² *CM*, VI, 53.

¹³ *Ibid.*, VI, 54, « De la p. 48 à 68 inclusivement- le P. du R(sic) nous donne le récit de son(2^e) voyage au Népigon en 1854- à la p. 79-80 et 81- il y fait une meilleure rédaction du commencement de ce voyage... ». Le Père Maynard ne transcrit que les pages 79, 80 et 81 et revient pour la suite du voyage aux pages 49 à 68.

¹⁴ Le Père L. Cadieux, s.j., est le directeur du département d'histoire de l'Université Laurentienne de Sudbury. Le Père G. Courteau, s.j., est l'archiviste et le secrétaire de la Société historique du Nouvel-Ontario et ex-professeur d'histoire à l'Université de Sudbury.

¹⁵ *CM*, VI, 107.

¹⁶ Lettre des PP. L. Cadieux et G. Courteau au professeur Laurier L. LaPierre, Directeur du Centre d'Études canadiennes-françaises de l'Université McGill, le 26 novembre 1965.

CHAPITRE TROISIÈME

Le Journal

Définition

Le *Journal* se compose d'une longue succession de récits de voyages apostoliques qu'accomplit le Père du Ranquet au nord et au sud du lac Supérieur, entre 1853 et 1877. Dans ces récits, le *Journal* signale une foule de détails, plus ou moins instructifs, sur le Canada et les États-Unis et qui peuvent se grouper sous les en-têtes suivants.

LES ÉTATS-UNIS

Le Traité de La Pointe (Wisconsin) 1854

En ce qui concerne le côté américain, le *Journal* consigne relativement peu d'informations, car le Père n'y a fait que des séjours temporaires. Toutefois, au cours des randonnées apostoliques du missionnaire au sud du lac Supérieur, il y eut un événement de grande importance historique — le Traité de la Pointe (Wisconsin).

En 1854, le gouvernement américain se proposait d'acheter les terres situées au sud du lac Supérieur, et appartenant aux Chippewas. À cette fin, dès l'automne de 1854, Washington envoya à la Pointe, Henry C. Gilbert et David B. Herriman, agents du département des affaires indiennes des États-Unis. Trois mille Indiens assistèrent aux pourparlers, parmi lesquels le Grand Chef des Chippewas du lac Supérieur, Buffalo.

Pendant plus d'une semaine, les agents américains négocièrent avec diverses bandes l'achat de leurs terres. En général, les Indiens ne voulaient pas les vendre et dans les grandes assemblées, la plupart d'entre eux étaient armés de petites hâches et paraissaient menacer quiconque parlait de livrer leurs terres¹. Les agents américains s'adressèrent alors aux chefs en particulier et réussirent ainsi, le 30 septembre 1854, à obtenir leurs signatures. À la suite de cet accord, beaucoup d'Indiens menacèrent leurs chefs en les accusant d'avoir livré, à huis clos, leurs terres. Mais « la peur de perdre et leurs terres et l'avantage d'être payés sur le lac les [chefs] fit consentir. Le chef des *boisblanc* (sic) sous l'influence de cette même peur a livré la partie de sa terre qu'on lui a demandée — Il eut à craindre la

¹ *Journal*, 94; *CM*, VI, 97.

vengeance des sauvages des terres qui ne l'avaient pas chargé de cette vente. — Il regagne son pays par un très long détour pour éviter la rencontre des bandes irritées² ».

Gilbert et Herriman retournèrent, peu après, dans la capitale américaine pour faire approuver par le gouvernement, les clauses du traité. Le 10 janvier 1855; le traité de La Pointe fut ratifié et le 29 du même mois, il fut proclamé officiellement. Quelques mois plus tard, le Père en reçut une copie; les chefs Indiens de La Pointe en profitèrent pour se rassembler, le 20 juillet 1855, autour de sa tente afin de discuter l'interprétation de ce document. Le Père en a consigné dans son *Journal* les clauses suivantes :

Article 1. Les Sauteurs du Mississipi et ceux du lac Supérieur qui possèdent en commun les terres entre le lac Supérieur et le Mississipi les cèdent aux États-Unis jusqu'à une certaine limite.

Les Sauteurs du lac Supérieur et ceux du Mississipi se cèdent mutuellement leurs droits à la part vendue et celle non vendue.

2. Les Sauteurs du lac Supérieur réservent à chaque bande une portion de terre. Les bandes de l'Anse, Vieux Désert — Ontonagan — Buffalo — La Pointe — Fond du lac — lac Ottawa — lac Flambeau — Grand Portage — Bois Blanc. A chaque métis Sauteur, 80 arpents où bon lui semble avec contrat.

3. Le président se réserve le pouvoir [de] faire arpenter et donner 80 arpents à chaque chef de famille et jeune homme de 21 — de leur conférer les droits de propriété pleine ou restreinte — de pourvoir à la succession en cas de décès — de d'autres terres en échange si on trouve des mines dans les réserves — de faire tous les chemins jugés utiles, moyennant compensation — de changer les territoires des réserves si le droit de quelque tiers était compromis.

4. Les États-Unis payent : 5,000 cash — 8,000 in goods, household furniture, cooking utensils — 3,000 carpenter and other tools & (sic) building materials — agricultural implements, cattle, etc. — 3,000 improvement of moral, educational purposes (ceux du Grand Portage 300 pour maintenir une école).
90,000 livres à la discrétion des chefs *in open council* pour se tirer des engagements actuels et justes
300 ammunitions — 500 pièges pour la première année — 200 fusils — 100 carabines
6,000 aux métis en instrument d'agriculture — fournitures — ustensiles de cuisine, etc., pour la 1ère (sic) année — 1,000 en vêtements aux jeunes hommes pour la 1ère année.

5. Blacksmith — assistant complete shop — pas d'autre employé — ainsi est effacé des anciens traités.

6. Les annuités ne seront pas données en paiement de dettes aux individus mais chacun paiera les déprivations (sic) comme le Président dirigera.

² *Ibid.*, VI, 97-98.

7. Whisky ne sera vendu nulle part sur les réserves — ni même sur le territoire vendu jusqu'au règlement.

8. Les Chippewas du Mississippi n'auront droit qu'au $\frac{1}{3}$ dans ce qui doit venir des anciens traités jusqu'en 1847.

9. Les arrérages de paiement des anciens traités seront examinés et settlés (sic).

10. Les missionnaires — maîtres ou autres *in full age* ont droit aux places occupées par eux avant le traité dans le territoire vendu ou dans les réserves moyennant qu'ils paient leur minimum lorsque l'arpentage sera fait.

11. Les annuités seront payées à l'Anse — La Pointe — Grand Portage — Les sauvages ne seront pas appelés au loin de chez eux pour les recevoir — ils conservent la chasse et la pêche sur territoire cédé jusqu'au règlement.

Les paiements et avantages ci-dessus sont assurés aux Sautoux du lac Supérieur pour 20 ans (art. 4)

12. Les Bois Forts reçoivent 10,000 en couvertures, habits, etc. — pièges etc. payables en 5 ans

Ils se choisiront une réserve comme les autres — de même étendue — relative en proportion de leur nombre — et soumise aux mêmes règlements.

Ils auront droit au prix des terres du Mississippi lorsqu'elles seront vendues par les Mississippi Indians (n'était pas compris dans la convention Art. 1)

Ils auront lorsqu'il sera utile des secours pour l'agriculture — forge — et 2 fermiers pour les instruire — autant de temps que voudra le président.

13. Le traité obligera dès qu'il aura été approuvé par le Sénat et le Président —

Le traité approuvé par le Sénat — le 10 janvier a été signé le 28 du même mois par le président Franklin Pearce —

Les commissaires du gouvernement ont été M. Gilbert et M. Herriman — nombre d'interprètes — de témoins etc.

Chefs

La Pointe — Buffalo Kitchi Wiski
Ontonagan — Akandigan
et autres chefs³.

Dans l'ensemble, le missionnaire a fidèlement rapporté ces clauses, comme le prouverait une comparaison avec le texte du traité lui-même⁴.

Officiellement, et c'est le point important, d'après l'article 4, le gouvernement américain promettait de verser la somme de \$90,000 aux Indiens pour qu'ils puissent payer leurs dettes. Dès la fin de 1855 et lors d'une visite que le Père rendit à M. McCullough, le

³ *Ibid.*, 92-94; VI, 117-119.

⁴ Voir appendice, pp. 47-54.

marchand au Grand Portage, il apprit « le désapointement (sic) des Sauvages et du Marchand qui ne doivent avoir rien, dit-on, dans les \$90,000 du Traité⁵. » Le gouvernement américain aurait-il manqué à une de ses promesses ? Il semble que oui, et plus que cela ! Les témoignages d'un autre Blanc, contemporain du Père, viennent confirmer la remarque du Père et jeter plus de lumière sur ce Traité.

Benjamin Armstrong, Américain de naissance et fils adoptif de Buffalo, le principal signataire du traité de La Pointe, fut également un témoin oculaire des délibérations de 1854⁶. Selon lui, au cours des grandes réunions du côté des Indiens, les chefs décidèrent que la somme de \$90,000 suffirait à régler leurs comptes avec leurs divers créanciers⁷. L'Américain précise qu'en 1862 les Indiens attendaient encore le paiement de leurs indemnités⁸. Toujours selon Armstrong, il y eut bien d'autres manquements notoires aux promesses faites aux Indiens⁹. Les nombreuses preuves que l'Américain a apportées afin de soutenir cette assertion indiquent clairement que le Traité n'est pas à l'honneur du gouvernement américain.

Néanmoins, le Père du Ranquet ne suit pas l'Américain dans toutes ses considérations sur les conséquences du traité. La raison en est très simple : le champ principal d'apostolat du missionnaire était au Canada. Les tournées du Père au sud du lac Supérieur n'étaient qu'accidentelles, ce qui explique qu'il ne traite pas de cet événement aussi à fond qu'Armstrong, qui lui, résidait aux États-Unis.

⁵ *Journal*, 25; *CM*, VI, 129.

⁶ Benj. G. Armstrong, *Early Life among the Indians*, « Agent Gilbert started the business [les pourparlers] by beginning a speech interpreted by the government interpreter, when Buffalo interrupted him by saying that he did not want anything interpreted except by his adopted son [Armstrong] », 39.

⁷ *Idem*, « ... the chiefs considered the other matter which was to provide for the payment of the debts of the Indians owing to the American Fur Company and other traders and agreed that the entire debt could not be more than \$90,000 and that amount should be taken from the Indians in bulk and divided up among their creditors in a pro-rata manner according to the amount due to any person or firm, and that this amount should wipe out their indebtedness ... », 42.

⁸ *Idem*, « There is now large sums of money still due to the Indians under the treaties of 1837, 1842 and 1854. As I had occasion and did look over the records in Washington in 1862, I am justified in making this statement ... », 90.

⁹ *Idem*, « ... As I have stated heretofore that misunderstandings always crept into treaties, and as the treaty of '54 was no exception, I will state what they were. Notwithstanding all the care that was taken and all the precaution used which our foresight could devise, and after everyone understood, and positively too, that the reservations should be and forever remain the home of the Indians alone, it was only a few years after they were set apart that white men came and claimed to own every sixteenth section of their land under the state school land laws. Following these came men who claimed to have acquired title to all the swamps and overflowed lands on the reservations, depriving the Indians of their rice fields, cranberry marshes and may meadows. Many times, have the Indians asked their agent how this was and why it was so, but never received a satisfactory answer. All the trouble with the Indians of the northwest can be traced directly to such misunderstandings, and in every case the Indian got the worst of it ... », 81.

Toutefois, le seul fait que le Père du Ranquet, comme Armstrong, ait assisté, en personne, aux délibérations historiques du traité de La Pointe, et qu'il ait vu les machinations des deux agents et consigné dans son *Journal* ce qu'il voyait se dérouler au cours des pourparlers, méritait d'être signalé. Les témoignages d'Armstrong et du Père ont une grande importance pour l'histoire de ce traité. Leurs remarques serviront nécessairement, plus tard, à montrer de quelle façon suspecte les agents ont obtenu les terres des Chippewas ainsi qu'à établir la part de justice et d'injustice qu'il y a eu dans cet événement historique de 1854.

Avec ces dernières remarques sur le Traité de La Pointe se termine cette partie du *Journal* qui traite des États-Unis. Les autres annotations du *Journal* sur ce pays sont beaucoup moins importantes pour l'histoire.

LE CANADA

En ce qui concerne le Canada, cette partie du *Journal*, la plus volumineuse, est composée essentiellement de la longue suite de récits de voyages apostoliques du Père du Ranquet, surtout auprès des Indiens de l'Ontario-Nord. Le *Journal* relève de nombreux faits importants pour l'histoire concernant cet apostolat. Ils ont été groupés sous les titres suivants.

Histoire de la mission de Fort-William

Le 2 août 1856, le Père du Ranquet écrivait la première histoire sur la fondation de la mission des Jésuites à Fort-William qui datait de 1849.

La mission de l'Immaculée-Conception ou de Fort-William attirait beaucoup d'Indiens des alentours de la rivière aux Tourtes. Quelques-uns y venaient remplir leur devoir de chrétiens, d'autres y fixaient leur demeure. Plusieurs vivaient encore dans des huttes en écorce de bouleau. Quelques Indiens et leur chef avaient bâti des maisons et avaient même défriché et ensemencé un grand terrain, comme les « colons blancs ». « La vue d'une Église vaste et belle et l'estime des biens spirituels dont cette Église devait être le dépôt étaient visiblement l'attrait qui animait ces bandes à s'unir dans un village ¹⁰. »

Le nombre des habitants de l'Immaculée-Conception s'élevait à 250, y compris 45 enfants allant à l'école. Mais la culture des terres ne suffisait pas à nourrir tout ce monde. Quelques-uns devaient s'éloigner de la mission pour travailler dans les mines de l'île Royale ou ailleurs. Au mois de juin, tout le monde revenait pour participer

¹⁰ *Journal*, 162-165; *CM*, VI, 47-49.

à la culture des terres. À cette époque, une des plus difficiles de l'année, les Indiens, obligés de travailler aux champs, manquaient ordinairement de ressources. Grâce à l'aide du Père Choné, un grand filet avait été fabriqué et monté de sorte qu'une quantité suffisante de poissons pour subvenir aux besoins de tous était ramenée au village, à partir du mois de juin jusqu'au 10 juillet. Dans l'ardeur des Indiens à cultiver et à bâtir il y avait très certainement une indication de leur attachement à la prière.

Organisation des Missions

La résidence de Fort-William était le point central de la mission de l'Ontario-Nord. Il y avait au moins un Père résidant à Fort-William, un autre se chargeant de l'apostolat à l'extérieur. C'est ce que fit le Père du Ranquet de 1852 à 1877. Sa longue expérience dans ce genre d'évangélisation indigène lui permit de faire quelques suggestions, en 1857, pour améliorer l'effort missionnaire.

Dans ses suggestions, le Père du Ranquet indiquait qu'il faudrait un missionnaire résidant au Népigon, comme il y en avait un à la mission centrale ou l'Immaculée-Conception. Il n'y avait pas d'autres moyens pour attirer les différentes bandes dispersées autour du Népigon. En plus, il précisait qu'il faudrait, comme à Fort-William, « travailler à former une réduction¹¹ », ce qui demanderait beaucoup de temps. Il y aurait une chapelle puis des maisons à bâtir; d'autre part, la culture des terres devrait être encouragée, ce qui permettrait d'attirer les chrétiens. Du moins, si le projet ne pouvait se réaliser entièrement, il faudrait que le missionnaire réside au Népigon tout l'été, car à cette époque tous les Indiens de la région se rassemblaient au Fort pour la traite des fourrures et le paiement des annuités.

Par ailleurs, à la même époque, il y aurait des missions à accomplir au Grand Portage, LaPointe, etc., c'est-à-dire qu'un autre missionnaire serait nécessaire. Par exemple, au lac Bois Blanc ou Vermillon et au lac La Pluie il n'y avait rien de commencé. Les 400 Indiens de ces endroits étaient sur le point de se réunir au lac Pélican ou Shetek pour cultiver des terres. Ces Indiens n'avaient été vus qu'au Grand Portage au temps du paiement des annuités et jusqu'à présent ils n'avaient donné aucun signe de conversion. Ce serait une mission à entreprendre qui exigerait la présence permanente d'un missionnaire.

Difficultés rencontrées dans l'évangélisation des Indiens

D'après tous les renseignements fournis par le Père sur l'état des missions indiennes, il est évident que de sérieux obstacles l'empêchaient

¹¹ *Ibid.*, 202; VI, 208.

d'admettre un grand nombre d'Indiens au sein de l'Église. « Le principal obstacle à la conversion [des Indiens du Népigon] est la polygamie. Beaucoup ont deux femmes — quelques-uns en ont jusqu'à trois¹². » Le Père mentionne très souvent et comme second obstacle, que l'attachement des Indiens aux jongleurs ou sorciers et à toutes sortes de pratiques païennes constituait un autre problème grave pour l'admission de plusieurs d'entre eux¹³. En plus, le nomadisme des Indiens demeurait toujours un danger pour les nouveau-convertis, car ces derniers rencontraient des païens et se mêlaient à eux : « Beaucoup d'attraits divers invitent les sauvages loin de l'église — Les gages obtenus au service des mines de l'île Royale; la concurrence du Traité au Grand Portage; l'ancien amour pour la vie des bois¹⁴. » Il y avait une dernière difficulté sérieuse, et que tous les missionnaires ont combattue de tout temps, c'était la vente de l'alcool aux Indiens. Sous l'influence de l'eau-de-vie, l'Indien était capable des pires crimes. Il y avait peu d'espoir d'attirer au christianisme les buveurs passionnés.

Méthodes appliquées dans l'évangélisation des Indiens

En fonction des problèmes particuliers que présentait l'apostolat indigène, il fallait inventer des méthodes d'évangélisation propres aux circonstances. On se rend compte que le Père du Ranquet a bien souvent réfléchi sur ce point. Trois fois au cours de l'année 1854 il expose ses idées. Au mois de mai il écrit :

Il serait bon de faire une liste à mesure que les sauvages se présentent [au Fort Népigon] et de noter tous les renseignements utiles sur chacun ou sur chaque famille.

1° les attirer, 2° les instruire, 3° les disposer plus immédiatement au baptême, 4° assurer autant que possible la persévérance en leur laissant des pratiques quotidiennes, hebdomadaires, comme la prière quotidienne, puis le chapelet, etc.¹⁵

Dès le mois suivant, il écrit :

la préparation [au catholicisme] demanderait... que les catéchumènes que la faim va disposer consentissent à se réunir à quelque endroit où l'abondance du poisson et du gibier permet quelques jours au moins de résidence plus tranquille, quelques jours pour l'instruction et les exercices de piété.¹⁶

Dernièrement, en août, il en vient à la conclusion suivante :

... on ne tire rien des Conseils et des masses. Les sentiments de ceux qui voudraient sont comprimés par je ne sais quel respect humain.

¹² *Ibid.*, 3; VI, 17.

¹³ L. Le Jeune, o.m.i., *Dictionnaire Général... du Canada*, « Jongleurs ou sorciers, nom donné par les missionnaires Jésuites à l'homme qui exerçait dans les tribus les fonctions du prêtre-médecin », I, 844.

¹⁴ *Journal*, 83; *CM*, VI, 86.

¹⁵ *Ibid.*, VI, 58.

¹⁶ *Ibid.*, 56-57; VI, 61.

Ne faudrait-il pas mieux de les prendre famille par famille. Ainsi au Népigon ne faire qu'une courte station au fort après la fonte des glaces et ensuite aller partout où on a l'espérance de trouver une loge auprès de laquelle le missionnaire dresse la sienne.¹⁷

Ainsi qu'on peut le constater, quelle que soit la façon dont le missionnaire agissait, il était extrêmement difficile à cette époque de gagner des âmes indiennes.

La vie du missionnaire errant

À un apostolat pénible venait s'ajouter par surcroît une vie remplie de privations et de dangers. Le missionnaire faisait

presque toujours ses voyages aux plus mauvaises époques de l'année afin de pouvoir trouver le sauvage au logis : il partait souvent aux premiers froids d'automne pour ne revenir qu'au dégel du printemps. Que d'obstacles alors : ou bien navigation dangereuse, écueils, rapides; ou encore immense batture de glace trompeuse, banquises, tempêtes hivernales, routes périlleuses; ou enfin torrents, eau glacée et boue avec chemins défoncés. Après des journées de fatigue inouïe, il déposait le fardeau qui pèse lourd aux épaules, se détendait le cou, puis dormait enroulé dans une peau de buffle jusqu'à ce que le froid, trop piquant, en l'éveillant le contraignait d'alimenter le foyer.¹⁸

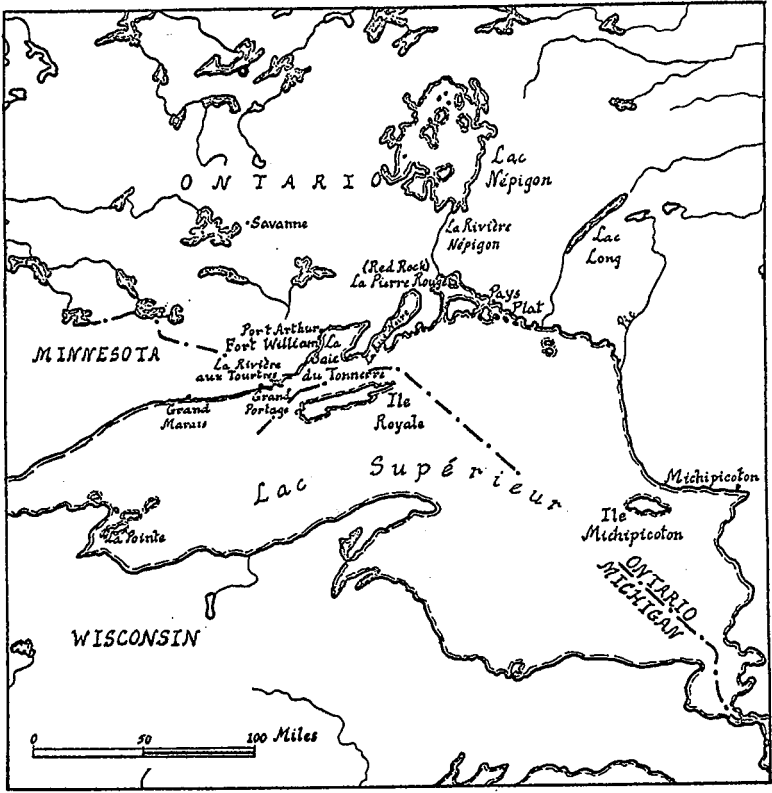
Il faut penser que le missionnaire a mené ce genre de vie pendant plus d'un quart de siècle !

UN RÉCIT DE VOYAGE

Outre la description de l'apostolat indigène, le *Journal* recèle de nombreux autres sujets d'intérêt pour l'histoire dont plusieurs seront effleurés au cours du récit de voyage et de l'appréciation littéraire. Ces sujets peuvent être groupés sous les en-têtes suivants : les bourgeois de la Compagnie de la Baie d'Hudson et leurs relations avec les Indiens et les Blancs; l'initiation industrielle de cette partie de l'Ontario comprenant l'engagement des Blancs dans l'exploitation des nouvelles mines, les travaux d'arpentage d'une voie ferrée et le service de communication fluviale par bateaux à vapeur sur les Grands Lacs; le paiement des annuités aux Indiens; l'adoption par les Blancs des moyens de transport des Indiens (canot, raquettes, toboggan); le salaire des guides; de nombreuses observations météorologiques, et de temps en temps, citation de canadianismes employés à l'époque du Père du Ranquet.

¹⁷ *Ibid.*, 71-72; VI, 80-81.

¹⁸ Hudon, *op. cit.*, 395.



Carte du voyage du lac Népigon au Fort William, 1853

Pour illustrer enfin l'essence même du *Journal* nous en décrivons une tranche complète, c'est-à-dire un récit de voyage¹⁹. Il s'agit de la randonnée apostolique de 1853 qu'accomplit le missionnaire avec une bande d'Indiens allant du lac Népigon au Fort-William²⁰. Ce récit montre le Père à l'œuvre parmi les Indiens et laisse entrevoir ce que signifiait réellement « missionner » au XIX^e siècle dans le vaste Ontario-Nord.

Préparatifs de voyages²¹

19 juin 1853. Depuis quelque temps le Père se trouvait au Népigon où il recevait l'hospitalité que l'honorable compagnie de la Baie d'Hudson offrait partout aux missionnaires. Un Écossais des îles Orcades commandait alors le poste et, bien qu'il ne fût pas catholique, il témoigna au Père les plus grands égards. Assez souvent les deux hommes engagèrent des conversations d'un grand intérêt.

L'écossais parla au missionnaire de l'attachement des indigènes, surtout ceux du Népigon, à toutes les jongleries indiennes. Il apprit au Père que le jongleur, ou sorcier, le plus renommé et le plus riche de la région se nommait Gaishak. Son crédit était établi, parmi les Indiens, jusqu'au lac Long. Pendant l'été, tous les adeptes de sa secte venaient au Népigon lui rendre hommage et lui offrir du tabac, des plats, des chaudières et autres provisions. Les disciples de Gaishak croyaient que le sorcier avait le pouvoir de les protéger contre les malheurs et même contre la mort ! Toujours au dire de l'Écossais, Gaishak lui paraissait être un des Indiens les plus sots de la région.

Outre le fait qu'ils croyaient fermement aux pouvoirs des jongleurs, les Indiens du Népigon, encore selon l'Écossais, faisaient preuve d'un caractère méchant et violent. L'eau-de-vie était la vraie cause des pires désordres et l'ivresse occasionnait de fréquentes batailles et beaucoup de meurtres. Pour mettre un frein à ces terribles dérèglements, la loi interdit toute liqueur forte au Népigon. L'Écossais avoua que, depuis, « les scènes de violences sont devenues plus rares — mais les mêmes dispositions se manifestent encore assez pour que les maîtres du Fort se croient obligés de se tenir toujours sur leurs gardes²² ».

¹⁹ Ce récit de voyage est le meilleur du *Journal* et celui dont la rédaction est la plus soignée. Les autres récits lui ressemblent beaucoup, pour le fond. Pour cette raison, il eut été fastidieux de donner plus d'un récit de voyage au complet.

²⁰ Voir la carte de ce voyage à la page 27.

²¹ Les neuf divisions du voyage ne sont pas du Père du Ranquet. Le missionnaire rédigea ce récit après son arrivée à Fort-William. Il est impossible de suivre l'ordre chronologique puisque les jours ne sont pas clairement indiqués. C'est pour cette raison que les divisions suivent les étapes principales du voyage.

²² *Journal*, 2; *CM*, VI, 15-16.

Le missionnaire, intrigué par ces révélations, se mit à interroger plusieurs Indiens des alentours du Fort pour savoir combien parmi eux n'avaient jamais participé à des rixes sanglantes ni frappé quelqu'autre mortellement sous l'influence de l'alcool. Il en conclut qu'il serait difficile de trouver un homme quelque peu ancien qui ne se soit jamais rendu coupable de ces actes de violence. À force de questionner, le Père rencontra un vieillard qui lui dit, sans fausse modestie, qu'il était peut-être le seul Indien qui n'avait pas été souillé par ces crimes.

Dans le peu de temps qu'il passa au Népigon, le Père a constaté de ses propres yeux, ces scènes de violence dont parlait l'Écossais. Le 30 juin, une sauvagesse arriva seule dans son canot au poste où son père se trouvait depuis quelques jours. La jeune femme dit à son père qu'elle venait de s'échapper des mains de son mari qui voulait la tuer. Le lendemain matin, comme le Père et l'Écossais sortaient du poste, ils remarquèrent qu'il y avait du brouhaha vers les huttes des Indiens sur le rivage. Sur ce, ils entendirent crier : « la femme est tuée ! » En toute hâte, ils coururent pour voir ce qui se passait. Le mari, une hache à la main, était sur le point de frapper sa femme, étendue par terre. Le Père avoue, qu'à ce moment, il fut « témoin d'une scène dont le dénouement tragique fut prévenu par un acte héroïque d'un de nos Néophytes²⁸ ». Djomjiag, un converti, intervint juste à temps pour arrêter le bras de l'Indien qui allait abattre sa hache sur sa femme. À la vue de tout le monde et après avoir été désarmé par Djomjiag, le mari se sentit impuissant et se retira en colère. La jeune sauvagesse en fut quitte, cette fois, pour la peur. En conclusion au récit de cette scène terrifiante, le Père nota que de tels comportements violents constituaient un obstacle sérieux à la conversion de cette bande.

Pendant que se déroulaient ces événements, le Père attendait l'arrivée au poste de deux Indiens qui pourraient l'accompagner au Fort-William. Michi Mokwa (la Grande Ourse) arriva le premier avec toute sa famille (il était bigame) et il s'excusa de ne pouvoir prendre le Père dans son canot surchargé. Celui-ci résolut d'attendre l'autre Indien, Windjab. Il avait appris de l'Écossais que Windjab avait un caractère violent. L'Indien accosta enfin et quand il fut dans sa cabane, le Père alla le trouver. Ce ne fut pas sans une certaine appréhension qu'il lui fit connaître son désir. Il expliqua à Windjab qu'il avait envoyé ses guides à Fort-William pour ne pas les laisser à la charge du poste et que son seul espoir de retour était en lui. Le Père avait à peine énoncé sa demande que, d'une voix élevée, Windjab harangua : « Comment tes chrétiens t'abandonnent-ils dans

²⁸ *Ibid.*, 3; VI, 16.

une si grande détresse ? N'y en a-t-il donc aucun qui veuille t'accompagner ? Je suis dans le plus grand étonnement, si moi j'étais du nombre de ceux qui t'écoutent, je me ferais un devoir — un honneur — un plaisir de te suivre partout où tu voudrais aller. Je m'attacherais à toi comme au grand Esprit lui-même ²⁴. » Le Père interrompit le flot de ses élan oratoires de manière à lui répéter encore une fois qu'il avait renvoyé lui-même ses hommes. Windjab, qui passait « pour un orateur hardi ²⁵ », accepta les explications du missionnaire et promit de le sortir de son embarras.

Maintenant, la seule difficulté sérieuse à surmonter provenait des dimensions réduites du canot de l'Indien, car Windjab voyageait, comme Michi Mokwa, avec toute sa famille. L'Écossais sauva alors la situation en fournissant au Père un petit canot, le seul qui fut disponible au Fort. Il avait besoin d'être recousu et gommé et suivant l'usage, ce fut l'ouvrage de quelques Indiennes. Les préparatifs terminés, le 4 juillet, le Père prit congé de son hôte écossais qui lui avait témoigné la plus grande bienveillance, et partit avec les Indiens pour Fort-William.

Du Poste à une île du lac Népigon

« La petite brigade ²⁶ » comprenait trois canots : celui de Michi Mokwa, celui de Windjab, et celui du Père. Après avoir navigué à peine quelques milles sur le lac Népigon, toute la bande fut « dégradée ²⁷ » dans une île, presque en vue du Fort de la Compagnie d'Hudson. Pendant le premier jour d'arrêt forcé, le Père constata les impondérables de la vie sauvage. La pêche ne donnant presque rien, le Père offrit alors une partie de ses provisions aux Indiens. Le Père avoua par la suite son vrai motif : « (Ce) fut la crainte d'être si longtemps en route que, mes provisions épuisées, je fusse forcé de devenir trop dépendant de mes sauvages compagnons ²⁸. » Le poisson, facile à prendre et à préparer, constitua la nourriture habituelle du groupe de voyageurs.

En face de l'île, où ils étaient encore retenus par la tempête, se trouvait « Assin Kipimotaking », c'est-à-dire, « la pierre où on a tiré des flèches ²⁹ ». C'était plutôt un rocher. Selon les dires de Windjab, à différentes époques les chasseurs se réunissaient au pied

²⁴ *Ibid.*, 4; VI, 18.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Ibid.*, 6; VI, 22.

²⁷ « Dégradée », c'est l'expression employé par les Canadiens pour dire retardé dans le voyage soit par le vent, soit par le mauvais temps, *Journal*, 6; *CM*, VI, 22.

²⁸ *Journal*, 7; *CM*, VI, 23.

²⁹ *Ibid.*

de ce rocher et essayaient d'en frapper le sommet avec leurs flèches. En fonction de la portée de ces dernières, ils déduisaient certain signe de longévité.

Départ de l'île

Le troisième jour, ils purent repartir. Le Père s'aperçut que ses guides adoptaient une route différente de celle qu'il avait suivie en montant. Les Indiens évitaient ainsi le danger des longues traverses et choisissaient de préférence la route des îles. Cette route, non seulement était moins dangereuse, mais offrait également de meilleures chances pour la chasse et la pêche.

Vers le milieu du troisième jour, la faim arrêta toute la brigade. Il ne s'agissait pas seulement de « faire chaudière ³⁰ », il fallait d'abord prendre du poisson. Les femmes et les enfants furent débarqués sur une rive rocailleuse, et partirent en quête d'une mousse bonne à manger, que les Canadiens appellent « tripes de roche ³¹ ». Les hommes, de leur côté, se dirigèrent avec leurs canots vers le fond d'une baie pour y tendre leurs rets et chercher à darder du poisson. Après plus d'une heure d'absence, les pêcheurs revinrent avec une dizaine de magnifiques brochets qui furent aussitôt nettoyés et jetés dans la chaudière. Après s'être rassasiés, la bande se mit de nouveau en route.

Quelques heures après, malgré l'aide de la voile, le Père se sentit si épuisé que ses bras pouvaient à peine lever l'aviron. C'est alors qu'il pensa que le brochet ne devait pas être la nourriture idéale pour le voyageur. Arrivé enfin à une île, le missionnaire était si harassé qu'il ne put que se jeter sur le rocher. Honteux de sa faiblesse, il observa avec quelle activité les Indiens se mettaient à l'œuvre pour profiter des dernières heures du jour. Ils devaient aller tendre leurs filets avant la nuit. Ensuite, ils eurent encore le courage de faire la pêche de nuit au dard et au flambeau. La vue de quelques esturgeons semblait leur avoir rendu toutes leurs forces. Les indigènes préférèrent l'esturgeon à tous les autres poissons parce qu'il est dans son espèce, le plus gros des lacs et sa chair est une nourriture solide. Malheureusement, la pêche de nuit n'en rapporta qu'un et une grande quantité de carpes. Les indigènes ne faisaient ordinairement pas grand cas de ces dernières, mais cette fois, ils les nettoiyèrent toutes soigneusement.

Le lendemain matin, chemin faisant, les Indiens passèrent sur un bas-fond où il était convenu de faire la pêche au dard. Le vieux

³⁰ *Ibid.* Expression signifiant la préparation d'un repas.

³¹ *Ibid.*

chef Michi Mokwa frappa de son dard plusieurs esturgeons si gros que les autres durent l'aider à les retirer de l'eau. Tout ce poisson ne pouvait être mangé dans un seul repas, aussi les sauvagesses « dressèrent leur appareil à boucaner ³² » pour pouvoir le conserver. Elles firent un feu modéré, tout en longueur au-dessus duquel elles suspendirent les poissons. Cette opération occasionna un retard de plusieurs heures. Comme ils étaient sur le point de repartir, la température changea brusquement et ils furent condamnés à passer sur les lieux « deux jours de captivité ³³ ».

Deux jours de captivité

Le Père profita de ce repos forcé pour parler de la prière à Windjab. Au moment opportun, il le trouva en train de considérer attentivement un rond d'écorce de bouleau d'un pied de diamètre et bien encerclé dans un anneau de bois. À la vue du missionnaire, Windjab lui dit fièrement que les Indiens, comme les Blancs, ont une écriture qu'ils mettent eux sur l'écorce. En fait, le morceau de bouleau contenait différentes figures : des ronds, diverses lignes, de petites croix, des arcs, des flèches, des oiseaux, etc. Le Père demanda si les autres Indiens pouvaient lire ces hiéroglyphes. Windjab répondit que Michi Mokwa le pouvait, ainsi que quelques initiés. Quand le Père fit mine de vouloir apprendre cet étrange alphabet, Windjab refusa catégoriquement car « il se gardait bien d'en découvrir les secrets à tout le monde ³⁴ ». Toutefois, il se montra assez obligeant pour lui expliquer le sens du tableau.

Tous ces signes, dit-il, représentent la vie indienne. D'un côté étaient écrits les divers moyens d'existence de l'Indien. La maison, dessinée auprès de la hutte indienne, marquait l'arrivée des Blancs. Les trois petites croix représentaient les différentes pièces de monnaie que lui paie chaque année le gouvernement anglais, depuis la cession de leurs terres.

Sur l'autre face de l'écorce, d'après Windjab, étaient écrites des choses bien plus élevées : sa religion tout entière. Windjab mit son doigt au centre de son médaillon où figurait la silhouette d'un indigène, et d'un air hautain il dit : « C'est moi-même qui me suis représenté au milieu de ce rond, deux fois déjà j'ai péri et me voici à ma troisième vie ³⁵. » Il expliqua ensuite au Père que la terre ne durerait pas toujours et que les petites croix indiquaient le nombre d'années qui restaient avant la fin du monde. Au bas du médaillon, les figures

³² *Ibid.*, 9; VI, 26.

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*, VI, 27.

³⁵ *Ibid.*, 10; VI, 28.

debout représentaient les premiers parents des Indiens. Au-dessus de Windjab il y avait les diverses parties du ciel. D'abord, c'était la région des tonnerres³⁶, ensuite la demeure des Manitous, et enfin, au sommet figurait le Grand-Esprit sous la forme de deux barres verticales et une barre horizontale qui coupait les deux premières. Windjab termina en soulignant rapidement que le Grand-Esprit « a fait toutes les choses, qu'il est le souverain manitou, qu'il est unique et qu'il est trois³⁷. » Voilà tout ce que Windjab voulut expliquer au Père concernant son mystérieux dessin et les secrets de sa religion. Le missionnaire essaya de faire voir à Windjab « la nécessité et l'existence d'une religion révélée³⁸ », mais il fut contraint de remettre ses tentatives à un autre jour.

Depuis le départ du lac Népigon, le Père avait eu maintes occasions d'étudier ses deux guides. D'après ses observations, les caractères des deux hommes étaient très différents. Windjab, fier et hautain, semblait mener son vieux chef, quoiqu'il fut plus jeune. Mais grâce à la sérénité de Michi Mokwa, la paix ne fût jamais troublée entre eux. Les deux hommes faisaient habituellement un feu commun, bien que chacun eût sa chaudière et semblât garder la propriété de son gibier et de sa pêche. Lorsqu'il faisait mauvais, ils partageaient, ainsi que leurs familles, une hutte commune. Le Père avait pris l'habitude de dresser sa tente un peu à l'écart des autres.

Le dernier jour de leur « captivité », les deux guides firent une cérémonie très en vogue dans leur tribu. Ils prirent ensemble un bain de vapeur. Pour dresser la cabane à vapeur, les Indiens plantent d'abord quelques baguettes en rond et les recourbent ensuite par le haut de sorte qu'ils puissent les attacher au centre du rond à trois pieds de la terre. Ils jettent ensuite plusieurs couvertures sur les baguettes, « de manière à en faire une petite loge aussi hermétiquement fermée que possible³⁹ ». Une pierre rouge au feu est placée au centre de cette cabane et aussitôt après les deux hommes y pénètrent complètement nus, et restent ainsi accroupis une bonne demi-heure.

Pendant tout le temps que dure ce bain, les Indiens chantent une prière quelconque. Le Père ne put comprendre les paroles du chant, parce que la mesure quoique toujours parfaitement gardée,

³⁶ « Les Sauvages disent les tonnerres — dans leur idée ces tonnerres sont des oiseaux qui habitent au-dessus des nuages et sur les sommets des montagnes — lorsqu'ils y font leurs nids, ils restent tout le temps couverts d'une nuée — Malheur à qui oserait en approcher — Les Indiens des prairies prétendent qu'ils y voient quelques fois ces nuages reposant sur le nid du tonnerre. » *Journal*, 10; *CM*, 28.

³⁷ *Journal*, 10; *CM*, VI, 28.

³⁸ *Ibid.*, VI, 29.

³⁹ *Ibid.*, 11; VI, 30.

était si précipitée que la volubilité avec laquelle ils prononçaient les mots ne permettait pas d'en saisir le sens. D'après le Père, « aux secousses très brusques qu'ils donnent à leur voix, et toujours parfaitement ensemble, on dirait qu'ils sont poussés par quelque méchant génie qui les excite à coup de fouet ⁴⁰ ». Peu après ce délassément, prirent fin les deux jours de repos forcé.

Le premier portage

Toute la bande partit en canot en direction de l'endroit appelé « portage pelé ». Le vent s'éleva menaçant, à moitié chemin. Windjab savait que la rive que dominaient des montagnes était extrêmement dangereuse à aborder. Ils arrivèrent, à force de manœuvres, à débarquer sur une petite île en face d'un promontoire escarpé. Après l'apaisement de la tempête, la bande reprit la route et put passer, le même jour, le premier portage. Ils se dirigèrent ensuite vers « le petit lac aux gros esturgeons ⁴¹ » où ils purent s'installer confortablement pour la nuit sur une pointe du lac. Là, ils trouvèrent tout à souhait : du bois pour faire un bon feu, suffisamment d'air pour n'avoir pas à craindre des nuées de maringouins et un riche matelas de mousse. Le lendemain matin, tout le monde était sur pied de bonne heure. Les Indiens voulaient se rendre au « petit rigolet par lequel on tombe dans la rivière Népigon ⁴² » et, de là, à l'endroit où s'effectue le second portage.

Second portage

À leur grande surprise, ils rencontrèrent, aux alentours du second portage, la nombreuse famille de Windjab. Cette bande décida de se joindre à la petite brigade jusqu'à Fort-William. Tout le groupe se mit alors à franchir le portage. Le plus fort ou la plus forte dans chaque canot plaçait ce dernier sur sa tête, tandis que les autres se chargeaient selon leur force, de divers paquets enveloppés dans des rouleaux d'écorce à cabane, et les portaient collier au front. Pendant le va-et-vient continu des porteurs, les petits enfants avançaient en jouant tout le long du sentier. Comme les porteurs devaient faire plus d'une fois le trajet, toute cette petite marmaille arrivait assez tôt pour ne pas retarder l'embarquement. Les adultes travaillaient sans répit, parce qu'ils devaient se rendre à un certain endroit pour tendre leurs filets avant la nuit.

En chemin, la vue de quelques canards sauvages ralentit un peu les canoteurs. Dans chaque embarcation, il y avait au moins un fusil,

⁴⁰ *Ibid.*, 12; VI, 31.

⁴¹ *Ibid.*, 13; VI, 32.

⁴² *Ibid.*

de sorte que les rives escarpées de la rivière Népigon retentissaient souvent d'un vacarme effroyable. Le Père en vient à se convaincre que l'instinct de la chasse était pour eux irrésistible. Par exemple, la vue soudaine d'une pièce de gibier de l'espèce que les Canadiens appellent « huards » arrêtait la marche de toute la flottille. Les jeunes gens approchaient le huard en guise de jeu et les vieillards étaient sérieux comme s'il s'agissait d'une question de vie ou de mort. Le Père nota avec étonnement toutes les ruses employées par les chasseurs pour attraper ce volatile. Quelquefois, ils imitaient tous les cris des oiseaux aquatiques, ils jetaient de l'eau en l'air avec leurs avirons, ou bien, ils lançaient à l'eau quelque pièce de gibier ou ils garnissaient tout le devant du canot avec du feuillage. Dans le dernier cas, les chasseurs montaient sur les canots et se dirigeaient sans faire de bruit vers la proie et sans sortir leurs avirons de l'eau. Le huard, loin de fuir, regardait les canots s'avancer, il s'en approchait même puisque les Indiens imitaient son cri. De cette façon, le huard venait jusqu'au feuillage qui cachait l'arme du chasseur. Le premier coup tiré, à bout portant, abattait ordinairement la victime. Si, au contraire, le huard flairait la ruse, il ne s'envolait pas, mais plongeait. Alors les chasseurs jetaient par-dessus bord le feuillage et guettaient l'endroit où le huard devait réapparaître sur l'eau, en tenant le fusil en joue. Il arrivait quelquefois que la proie surgissait plus loin, ou bien, replongeait si vite que les Indiens n'avaient pas le temps de tirer ou au moins d'ajuster leur coup. Il se pouvait que le huard s'esquive ainsi deux, trois fois, mais à la fin, il devait périr, surtout s'il était guetté et cerné par plusieurs canots.

Malgré ces multiples distractions et arrêts, la caravane s'avancait vers l'endroit choisi pour le campement. Une fois arrivés, ils s'aperçurent que le gibier abattu suffisait à peine pour le souper. Le Père conclut le récit des événements de ce jour sur cette réflexion. Malgré le « peu de prévoyance qu'on attribue aux sauvages, ils en ont pourtant assez pour s'inquiéter du lendemain lorsque le soir ils ont donné à leurs enfants la dernière bouchée⁴⁸ ». La bande s'endormit sachant qu'il ne restait plus que deux portages à franchir.

Les derniers portages

Ils les traversèrent, sans incidents, le lendemain. Vers l'heure du souper, les canots arrivèrent les uns après les autres, au petit lac Obidejwanong, où chacun fournit sa pièce de gibier. En abordant, Windabitang, un de la bande, dit : « Je crève de faim ». Il embrocha aussitôt quelques-uns de ses poissons et les plaça au-dessus du feu. Après quelques instants, il les dévora, sans même prendre la peine de

⁴⁸ *Ibid.*, 15; VI, 35.

les éventrer. Quant à ses canards, il les nettoya avant de les faire bouillir. Sitôt à point, il en arracha, à force de poignet, les ailes et les pattes et de main à main, il les distribua à ses compagnons.

Après ce repas, à la pensée qu'ils étaient enfin délivrés des portages, toute la bande se réjouit. Soudain, une bonne brise s'éleva et chacun se dépêcha d'embarquer dans son canot pour en profiter. Quelques-uns se firent alors une voile avec une couverture suspendue, suivant le caprice de l'individu, en carré, en triangle, en losange; pour d'autres, un rouleau d'écorce à hutte déployé fit office de voile. Ainsi s'avança sur le lac la flottille, emportée par une brise favorable. La teinte rouge des rochers de la rive ajoutait quelque chose d'original et de pittoresque à la scène, et aurait fourni, d'après le Père, « un superbe paysage à souhait au crayon d'un paysagiste peintre ⁴⁴ ».

Arrivés à l'extrémité du lac, ils s'aperçurent que la rivière, qui en sortait, coulait dans une direction différente de celle qu'ils avaient suivie jusqu'alors. Aussi, ils durent descendre les voiles, mais le courant de la rivière, plus fort que la brise, les emporta gaiement jusqu'à la baie Rouge.

L'apparition, en route, d'un huard et de deux aigles interrompit le voyage et dispersa toute la bande. Les jeunes gens convoitaient les plumes d'aigle, celles-ci étant considérées comme le plus glorieux ornement de la tête d'un Indien. Quant aux plus vieux « désabusés de ces vanités ⁴⁵ » ils ne désiraient autre chose que de fournir une pièce de plus à la chaudière. Les aigles s'envolèrent vers la cime des montagnes, et le huard, après avoir esquivé plusieurs décharges de fusil, resta enfin sur l'eau. Ce fut le dernier salut à la rivière Népigon.

Le campement au galet

Tous les canots se dirigèrent, ensuite, vers le campement au galet, car chercher un gîte ailleurs eut été s'exposer à des risques certains. En effet, peu après le débarquement, le missionnaire commença à soupçonner qu'autour du feu où les Indiens faisaient chaudière, un complot se machinait contre lui. Contrairement à la coutume, personne ne vint lui offrir à souper. Le Père entendit Windjab se plaindre aux autres de l'embarras et de la peine que lui avait occasionnés son passager. Il était également question de vivres et de canots. Du moins, c'est ce que le Père du Ranquet crut comprendre d'après les gestes des Indiens. La réputation de la tribu et quelques traits de la nature indienne lui revenant à la mémoire, il commença à s'inquiéter de son sort. Jusqu'ici les Indiens lui avaient

⁴⁴ *Ibid.*, 16; VI, 37.

⁴⁵ *Ibid.*

témoigné la plus franche bienveillance; alors, comment expliquer ce changement subit de sentiments ? Avaient-ils décidé de le « planter là » tout à coup, ou de changer à leur profit les conditions de l'engagement ? Il est certain que le passager était quelque peu désireux de connaître la fin de ces débats.

Enfin, un jeune Indien, Ignace, le seul converti du groupe, lui apporta un poisson; il était grand temps ! Windjab fit savoir par Ignace qu'il accepterait « une pincée de maïs, seulement à peine de quoi y goûter ⁴⁶ ». Alors le Père répondit à Windjab qu'il ne reviendrait pas sur les termes de l'engagement concernant les « vivres » du missionnaire. Au début, le Père avait promis de remettre à la famille de Windjab la plus grande partie de son maïs si Windjab voulait prendre les devants avec lui pour le Fort William, quand la bande serait arrivée au galet. La fermeté de la Robe-Noire semble avoir été assez convaincante pour mettre un terme à ces propos capricieux.

Le lendemain matin, tout était réglé. Windjab laissait sa famille au galet et partait avec le Père pour le Fort William. Nettawasong, un autre Indien de la bande, se décida à partir avec eux. Le Père s'estima très heureux d'avoir gagné les services des deux meilleurs guides et il prouva sa sincérité, en ce qui concernait les termes du contrat relatif aux provisions en remettant à la famille de Windjab huit ou neuf pintes de maïs. Il restait au missionnaire, juste assez de provisions pour alimenter les trois voyageurs pendant deux jours.

Dernières étapes du voyage

Le canot des trois hommes s'élança sur l'immense Baie de la Pierre Rouge. Grâce à une excellente brise, le canot atteignit en deux ou trois heures la rive opposée de la Baie. Les hommes, après un bref arrêt, purent avancer « un autre dix ou douze lieues ». Ils aperçurent, en route, un campement, mais filèrent droit sans s'y arrêter. Le Père remarqua : « Ce dut être un sacrifice réciproque ⁴⁷, » car la rencontre d'une autre bande, dans ces longs voyages, donne lieu à de grandes réjouissances.

Plus tard, dans la journée, les hommes prirent leur deuxième repas « à la française », c'est-à-dire, à la galette et au lard. Le Père s'empresse d'ajouter dans son *Journal* que la vigueur avec laquelle ils avaient soutenu les fatigues de cette longue journée l'avait convaincu de la supériorité du régime français sur le régime indien en voyage. Mais aux yeux de ses guides, qui jugeaient plus par les yeux et par le volume que par l'efficacité, les rations du Blanc étaient minces.

⁴⁶ *Ibid.*, 21; VI, 44.

⁴⁷ *Ibid.*, 21; VI, 44.

Aussi, après le repas français, les deux Indiens se mirent à nettoyer le gibier pris en cours de route. Nettawasong bourra la marmite de sa demi-douzaine de huards et de canards. Il les avait tellement déchiquetés, avant de les mettre dans la chaudière, qu'après quelques minutes les deux hommes les jugèrent assez à point. Pendant toute cette opération, le Père était demeuré assis auprès du feu, où il faisait sa lecture spirituelle. Il avait, sans doute, jeté un coup d'œil de temps en temps pour voir ce qui se passait autour de lui, car il nota : « Mes deux sauvages se mirent à leur seconde table. À la vivacité de leur appétit, on aurait pu croire qu'ils rompaient enfin un long jeûne ⁴⁸. » Il admira leur discrétion, quand le lendemain matin, ils lui offrirent un petit morceau du festin de la veille !

Maintenant les hommes n'étaient qu'à quelques lieues de la Baie Noire. Peu après leur départ, ils aperçurent un chien courant sur la rive. Le canot se dirigea vers lui, et la pauvre bête, abandonnée par son maître, sauta dans le canot : son museau était criblé de poils de porc-épic. Les Indiens en eurent pitié et lui arrachèrent les aiguilles. Après cet acte de commisération, un bon vent s'éleva et « Windjab ne manqua pas l'allusion à ses idées sauvages ⁴⁹ » en attribuant cette brise favorable au nouveau passager et à leur bonne action. Ils hissèrent alors les voiles et furent emportés jusqu'aux Îles Traverses, les Welcome Islands d'aujourd'hui, situées dans le lac Supérieur à trois milles environ de Fort-William. Le canot accosta et les hommes restèrent quelque temps aux Îles, afin de pouvoir faire leur toilette avant d'aller au Fort. Les Indiens mirent leur bandeau de plumes et leurs accessoires, sans lesquels ils ne pensaient pouvoir se présenter correctement au Fort. Le Père termine ce récit en indiquant : « nous touchions au mois d'août ⁵⁰ ». Ce voyage du lac Népigon au Fort-William avait duré presque un mois.

Maintenant que les grandes lignes du *Journal* ont été dépouillées, il est nécessaire d'indiquer les qualités et les défauts du manuscrit.

APPRECIATION LITTÉRAIRE

Le *Journal* entre dans le genre littéraire appelé « voyage » ou « récit de voyage ». Comme les autres genres, le « voyage » possède des critères d'appréciation bien établis. Les qualités essentielles de ce genre littéraire sont celles de la narration et de la description.

Nous avons déjà présenté au cours du récit de voyage de 1853 deux exemples frappants de narration qu'il serait fastidieux de répéter

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ *Ibid.*, 22; VI, 45-46.

⁵⁰ *Ibid.*, VI, 46.

ici. Signalons-les seulement. Il s'agit de la scène de violence et du complot ⁵¹.

Ajoutons deux exemples nouveaux, tirés du *Journal* du Père du Ranquet : les trafiquants d'eau-de-vie ;
une chasse à l'ours.

Les trafiquants d'eau-de-vie

Dans ce troisième exemple de narration, le Père met en relief surtout le cadre, les personnages et leurs mobiles.

Le 17 juin 1873, deux Anglais, trafiquants d'eau-de-vie, Pishins et G. C., arrivent au Pic et leur présence occasionne dès le premier jour de violentes bagarres. Plusieurs Indiens ivres se sont battus. Le trafic de l'eau-de-vie terminé, les deux vendeurs s'embarquent dans leur barge. Deux heures se sont à peine écoulées que les voilés aux prises avec une terrible tempête et leur bateau chavire au large. Le missionnaire assiste aux péripéties de cette tragédie, qu'il relate en termes saccadés.

Je cours au rivage — Je vois beaucoup d'hommes attendant sur la grève de sable le berge jetée de ce côté par les vagues : elle est déjà près et quelques hommes se mettent à l'eau presque à la poitrine pour assister l'Anglais qui s'y est accroché. Pishins est décidément noyé. Le pauvre malheureux, il n'y a pas deux heures il partait avec tous les signes de joie.

L'Anglais (G. C.) regarde son salut comme un miracle. La reconnaissance demande de lui le sacrifice du trafic inhumain : il promet presque — Les flots lui ramènent et il retrouve une après l'autre les pièces de sa fortune qui ont pu surnager. On voit plusieurs bouteilles d'eau-de-vie, un petit baril de rhum ou whisky, des paquets de peaux de martres, etc... Le porte-feuille contenant à peu près 100 dollars arrive à terre. Le naufragé est si préoccupé de ses pertes et du désir de sauver tout ce qu'il pourra qu'il ne veut pas quitter la scène pour changer d'habits. Il est tout grelottant de froid et de la frayeur qu'il vient d'éprouver... Les sauvages... ont été vus s'emparant des bouteilles à mesure qu'elles revenaient à terre et se partagent le poison. ⁵²

Le missionnaire, avec son talent de narrateur, nous fait éprouver les moments d'angoisse de cette scène tragi-comique, grâce au style vif et saccadé au début, surtout. Dans cet exemple, l'étude de l'action ou du drame semble secondaire. C'est l'étude des personnages qui domine.

⁵¹ Scène de violence, pp. 28-29; le complot, pp. 36-37.

⁵² *Journal*, 599-600; *CM*, VIII, 601-602.

La chasse à l'ours

Par contre, dans ce dernier exemple de narration, le Père met surtout en relief l'action.

Le 21 mai 1875, le Père rencontre dans la forêt l'intrépide chasseur Indien, William. Quelle aventure périlleuse vient-il de surmonter ! C'est tout un drame !

De bon matin, il était parti avec son beau-frère Tchib pour visiter ses pièges. William, chemin faisant, vit un ours et tire une balle sur lui.

Mais le plomb n'avait presque pas eu d'effet — la bête effrayée avait grimpé au premier arbre jusqu'à la hauteur d'environ 10 pieds — William avait eu le temps de mettre une balle dans son fusil [et] s'était approché tout près [et] avait tiré au bas du cou, l'animal tombé aussitôt s'en allait. William croyant qu'il allait expirer, lui jette sa petite hache et s'avance. Mais l'ours se retournant met les pattes sur ses raquettes. William tombe à la renverse, l'ours marche vers lui et après quelques coups de dents s'en allait. William se relève, l'ours irrité revint se dressant debout. Ce fut à ce moment que l'autre chasseur [Tchib] qui avait entendu les coups de fusil arriva sur la scène — qu'ai-je vu, racontait-il, un homme aux prises avec un ours, tous deux debout. Le sauvage avait saisi la mâchoire inférieure de la bête féroce qui lui mordait les bras pendant que les poitrines se touchaient. L'ours ayant lâché prise, William put prendre son fusil, animé par le combat et comme furieux à la vue du sang qui dégoûte de tous ses membres, il frappe à coups de crosse, mais le bois casse au 1^{er} coup — il n'a que le canon et porte si bien ses coups que la bête étourdie tombe à ses pieds et ne se releva plus.⁵³

Et ainsi se termine ce récit assez impressionnant. Le Père raconte les péripéties de ce drame avec tant de concision que l'intérêt et l'action augmentent d'intensité de ligne en ligne. C'est bien la règle maîtresse d'une narration captivante. Cette même qualité se retrouve aussi dans les deux narrations du voyage de 1853.

Les quatre exemples choisis indiquent suffisamment que le Père arrive à maîtriser les éléments essentiels de la narration. En définitive, il sait ébaucher un cadre, camper les personnages, mettre en branle l'action et amener le dénouement.

En plus de la narration, on s'attend à trouver, dans un bon récit, des descriptions. Il est possible d'en relever à travers les nombreux récits de voyage du *Journal*. En général, elles ont le mérite d'être poétiques, pittoresques et succinctes. Citons-en un exemple.

⁵³ *Ibid.*, 679; VIII, 703-704.

⁵⁴ *Ibid.*, 123; VI, 111.

⁵⁵ *Ibid.*, 60; VI, 66.

Le Père montre certainement un goût prononcé pour le côté poétique des choses. Qui ne pourrait admirer la beauté de cette courte phrase : « le canot se détache de la rive dans le silence de l'aurore ⁵⁴ ».

D'autre part, les descriptions peuvent, à l'occasion, attirer plus par les pointes d'humour que par le souci littéraire. Las d'écouter pendant des heures les chants des Indiens, le Père écrit : « On ne pourrait mieux en donner une idée qu'en accompagnant du tambour les cris des grenouilles ⁵⁵. »

En ce qui concerne les descriptions plus étendues, le Père se révèle capable de maîtriser plusieurs éléments d'un tableau vivant. Par exemple, dans la danse d'adieux des Indiens, il décrit surtout les mouvements et les chants.

Dans la soirée [du 8 juin 1854, au Népigon], suivant la coutume annuelle, les Sauvages viennent ensemble avec leurs tambours faire leur salut au Fort. Ils exécutent pendant longtemps des danses et des chants de guerre... Les hommes, en habits de fête au nombre de 8 ou 10 se sont mis en cercle au milieu de la cour. Trois avaient des tambours, un avait un fusil, d'autres des casse-têtes, ensuite, ils se sont mis à marcher en sautillant en rond; quelques femmes sont venues exécutant le même mouvement marchant en rond à la file les unes des autres... Dans la confusion du chant, je ne distingue aucune parole. L'air me semble varier à peine... Quel burlesque, ce trémoussement de tout le corps, ces bras pendants et comme morts... gestes et contorsions des hommes seulement — quelquefois [les hommes] se jettent à terre en poussant des cris — quelques trois ou quatre pas sur un pied et autant sur l'autre — quelquefois se tordant de droite à gauche et *vice-versa*. La récompense a été quelques vivres qu'on leur a données à se partager. ⁵⁶

Quand le Père décrit la joute de crosse des Indiens, c'est la couleur vestimentaire plutôt que le mouvement qu'il fait voir.

Le 23 juillet 1855, il y eut à Grand Portage (Minnesota) une grande partie de crosse en grande toilette du jeu, c'est-à-dire rien que le braguet et les tresses ornées de rubans, aigretées de plumes quelques-uns [avaient] une seule plume derrière sur le sommet de la tête — barbouillage de noir, rouge, etc. Chacun met en jeu quelque pièce de sa toilette, bracelets, jarrettières, et particulièrement ces bandes d'écarlate qui pendent de chaque côté devant l'épaule avec les tresses de leurs cheveux. Le même parti a gagné trois fois après une lutte très animée. ⁵⁷

Et, comme dernier exemple, nous avons choisi une description où le portrait psychologique prédomine sur les autres aspects.

Là [à la mine de l'île Royale, dans le lac Supérieur, en 1853] je trouvais des mineurs de toutes langues. Les chefs de ces établissements,

⁵⁶ *Ibid.*, 63-64; VI, 64.

⁵⁷ *Ibid.*, VI, 120.

comme une grande partie de leurs engagés, tous protestants, se montraient presque toujours bienveillants. La population de ces mines change continuellement. Chaque navire qui entre au port emmène de nouveaux ouvriers — et en emmène plusieurs. Donc [c'est] un mouvement continu. Une des difficultés les plus grandes venait de l'antipathie nationale des Irlandais et des Cornish [men]. Plus d'une fois [il y eut] des collisions sanglantes en présence même du missionnaire. ⁵⁸

Le don particulier du Père, c'est son talent de présenter des esquisses suggestives plutôt que des portraits surchargés de détails et de couleurs inutiles. Certes, il parvient, par-ci, par-là, à manifester les aptitudes exigées par le genre littéraire appelé voyage ou récit de voyage.

Mais avant de signaler les lacunes littéraires, il faut dire que le *Journal* n'était pas destiné à la publication. Si certaines annotations paraissent arides au lecteur, elles étaient fort utiles à l'auteur en lui rappelant à quel endroit il est allé, comment il s'y est rendu, combien de temps il y est resté et quel fut le succès de sa mission. Ceci dit, à côté d'extraits qui montrent le *Journal* dans ce qu'il a de meilleur, on rencontre des sections monotones telles que celle-ci :

- A Red Rock 1876,
 15 [avril] — samedi saint — confessions
 16 " — Pâques. 18 communions
 17 " — départ avec Tetak et Seiganmaan.
 Camp à Ashigan
 18 " — Rencontrons Rtchokwan.
 Camp au lac
 19 " — camp sur le lac Népigon,
 vis-à-vis Nagaki Mines
 20 " — Ibidem... ⁵⁹

Ces annotations télégraphiques se répètent assez régulièrement pour diminuer la valeur littéraire des nombreux récits de voyage du *Journal*. Néanmoins, il semble assuré d'un certain intérêt littéraire, grâce surtout à sa forme qui est assez populaire de nos jours.

⁵⁸ *Ibid.*, 163; VI, 48-49.

⁵⁹ *Ibid.*, 724; VIII, 749.

CHAPITRE QUATRIÈME

Valeur historique du Journal

L'exposé du contenu du *Journal* a mis en évidence que ce manuscrit se rapporte particulièrement à l'histoire du Canada. Mais il y a plus. Le *Journal* du Père du Ranquet recèle une portée et une profondeur peut-être insoupçonnée jusqu'à aujourd'hui. Afin de le démontrer, il suffit de ressusciter une page de l'histoire canadienne. Il s'agit de l'œuvre évangélisatrice des missionnaires jésuites du XVII^e siècle, évoquée dans ce qu'on nomme les *Relations* des Jésuites. Rappelons brièvement ce qu'elles étaient.

La collection des *Relations* des Jésuites débuta en France en 1632¹ avec la publication, la même année, de la lettre du Père Paul Le Jeune, s.j., intitulée, « Brève Relation du Voyage de la Nouvelle-France . . . »² Par définition, les *Relations* « sont les rapports annuels des Jésuites du Canada adressés au Provincial de Paris³ » et elles traitent, comme le Père Le Jeune le dit dans son rapport de 1635, non de tout ce qui se passe dans la Nouvelle-France, « mais seulement de ce qui tient au bien de la foi et de la religion⁴ ».

Néanmoins, « bien que les progrès de la Foi soient à l'origine des *Relations* et en constituent la partie essentielle, on y trouve notées des choses qui ne s'y rapportent pas directement, mais qui restent susceptibles d'intéresser⁵ ». Grâce aux informations religieuses et profanes qu'elles fournissent, les *Relations* demeurent de nos jours une source de documentation indispensable sur l'histoire du Canada du XVII^e siècle.

Présentons, maintenant, une des *Relations* des Jésuites, celle de 1634⁶. Elle s'intitule : « *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France sur le Grand Fleuve du S. Laurent en l'année 1634*, et envoyée au R. Père Provincial de la Compagnie de Jésus en la

¹ Léon Pouliot, s.j., *Etude sur les Relations des Jésuites de la Nouvelle-France, 1632-1672*, pp. 7, 16-17.

² *Q.*, 1632, 1; *Th.*, V, 8. J'ai pris la liberté de transcrire le titre de la lettre ou rapport, ainsi que les autres citations en français moderne.

³ Pouliot, *op. cit.*, 47.

⁴ *Q.*, 1635, 4; *Th.*, VII, 268.

⁵ Pouliot, *op. cit.*, 73.

⁶ Les premières *Relations* suivent l'ordre chronologique; celle de 1634 se divise en chapitres avec titres, ce qui la rend moins indigeste. A partir de 1634, les Jésuites adoptent définitivement l'usage des chapitres dans leurs *Relations* annuelles parce qu'elles sont destinées au public.

province de France. Par le P. Paul Le Jeune de la Compagnie, Supérieur de la résidence de Québec⁷. »

Cette *Relation* se divise en treize chapitres, dont voici les titres :

- « — des bons comportements (déportements) des Français;
- de la conversion, du baptême et de l'heureuse mort de quelques Sauvages;
- des moyens de convertir les Sauvages;
- de la croyance, des superstitions et des erreurs des Sauvages Montagnais;
- des choses bonnes qui se trouvent dans les Sauvages;
- de leurs vices et leurs imperfections;
- des viandes et autres mets dont mangent les Sauvages; de leur assaisonnement, de leurs boissons;
- de leurs festins;
- de leur chasse et de leur pêche;
- de leurs habits et leurs ornements;
- de la langue des Sauvages Montagnais;
- de ce qu'il faut souffrir hivernant avec les Sauvages;
- contenant un Journal des choses qui n'ont pu être mises (couchées) sous les chapitres précédents⁸. » Le Père Le Jeune souligne que ce dernier chapitre « n'a point d'autre suite, que la suite du temps⁹ » ou l'ordre chronologique.

D'après les sujets traités dans cette *Relation*, il est évident que les « progrès de la Foi » en sont la matière essentielle. En plus, il y a de nombreuses descriptions concernant les Indiens et leur mode de vie, et même, quelques observations sur les « Français » de l'époque.

Or, si le *Journal* du Père du Ranquet, écrit au XIX^e siècle, était divisé en chapitres, comme la *Relation* de 1634, il est certain qu'à peu près les mêmes en-têtes s'y trouveraient. Hélas, le *Journal* suit presque toujours l'ordre chronologique ! Malgré cela, la seule lecture du manuscrit rappelle les *Relations*, puisque les deux écrits rapportent, essentiellement, les mêmes préoccupations apostoliques tout en décrivant, avec force détails, la vie des Indiens et leurs mœurs, et en consignant, en outre, les activités des Blancs de l'époque.

⁷ *Q*, 1634, 1; *Th*, VI, 94.

⁸ *Q*, 1634, 1-92; *Th*, VI, 94-317, VII, 1.

⁹ *Q*, 1634, 63; *Th*, VII, 94.

C'est dire qu'il existe un continuel parallélisme et une ressemblance frappante entre les *Relations* et le *Journal* du Père du Ranquet. D'après toutes les indications données auparavant, le *Journal* apparaît par son contenu comme une *Relation* sur les missions renaissantes des Jésuites du XIX^e siècle. Bien plus, le *Journal* semble prendre la relève des anciennes *Relations*, qui cessèrent d'être publiées en 1672 en France. Ce seul fait lui assure déjà une place enviable parmi les autres documents historiques.

Par exemple, lorsqu'on écrira l'histoire comparée des Anciennes Missions, telles qu'elles sont décrites dans les *Relations*, et les Nouvelles Missions, comme les relate le *Journal*, il est certain qu'une des sources de documentation fondamentales sera le manuscrit du Père du Ranquet.

Ajoutons que le *Journal* est un tableau fidèle de son temps. La vie des Blancs et des Indiens y est dépeinte avec beaucoup de détails, les événements de l'époque y ont place et la vie en Ontario-Nord avant la construction du Pacifique Canadien est décrite avec précision. Le *Journal* du Père du Ranquet est d'autant plus précieux que pour cette période de l'histoire, les sources d'information sont rares. Le *Journal* est, sans aucun doute, un document de première valeur pour l'histoire du XIX^e siècle, comme le sont les *Relations* pour le XVIII^e siècle.

Il serait souhaitable que les historiens, les linguistes et les indianologues exploitent toute la richesse du *Journal* du missionnaire (et de ses autres écrits) afin que l'on puisse l'apprécier à sa juste et vraie valeur.

ÉPILOGUE

Le résultat des travaux apostoliques du Père

L'ère des martyrs et du tomahawk était passée à l'époque du Père du Ranquet. Toutefois, beaucoup d'annotations dans le *Journal* montrent que la Robe-Noire du XIX^e siècle subissait un martyre intérieur des plus douloureux. Par exemple, lors de la visite du missionnaire au Népigon en 1856, il remarque, le 26 mai, « à la messe pas un Néophyte- que peut-il y avoir de plus voisin de l'apostasie qu'une telle insouciance !¹ » Quatre jours plus tard il trouve la situation désespérée et l'on peut imaginer la profondeur de son angoisse lorsqu'il écrit : « Ne serai-je venu cette fois que pour être témoin de tant d'apostasie !² »

Il n'y a pas à se demander pourquoi il y avait tant de relaps et si peu de véritables conversions. La situation était à peu près la même qu'au XVII^e siècle, du moins c'est ce que la *Relation* de 1633 nous apprend : « On s'étonne depuis tant d'années qu'on vient en la Nouvelle-France, on n'entend rien dire de la conversion des Sauvages. Il faut défricher, labourer, et semer, devant que de recueillir³. » Donc les premiers jésuites eurent à évangéliser pendant longtemps avant d'obtenir des résultats satisfaisants et durables.

La même situation se rencontre au XIX^e siècle. La tâche du Père du Ranquet était d'ouvrir les sillons; aux autres de récolter le fruit de ses efforts. Il n'y a pas de preuve plus convaincante de cette vérité que ces lignes écrites par son jeune successeur, le Père Joseph Hébert, s.j. :

Un jour, un de nos apostats... vint me voir. Lui ayant demandé s'il était de la religion... il me raconta... qu'il y avait [été]... et il ajouta *Kossmann*, notre petit Père — le Père du Ranquet m'a souvent demandé de redevenir catholique mais je lui ai toujours répondu : pas encore. Aujourd'hui je reviens et je te prie de lui faire connaître. C'est ainsi que je récoltais ce que le Père avait semé.⁴

¹ *Journal*, 145; *CM*, VI, 155.

² *Ibid.*, 147; VI, 157.

³ *Q.*, 1633, 24; *Th*, V, 191.

⁴ Lettre du Père Hébert, le 2 mai 1879, reproduite dans *CM*, III, 746.

APPENDICE

Treaty with the Chippewa, 1854

Kappler's LAWS AND TREATIES, vol. II

Sept. 30, 1854

10 Stats., 1109. Ratified Jan. 10, 1855

Proclaimed Jan. 29, 1855

Articles of a treaty made and concluded at La Pointe, in the State of Wisconsin, between Henry C. Gilbert and David B. Herriman, commissioners on the part of the United States, and the Chippewa Indians of Lake Superior and the Mississippi, by their chiefs and head-man.

**Cession to the United States
by the Chippewa of Lake Superior**

ARTICLE 1. The Chippewas of Lake Superior hereby cede to the United States all the lands heretofore owned by them in common with the Chippewas of the Mississippi, lying east of the following boundary-line, to wit: Beginning at a point, where the east branch of Snake River crosses the southern boundary-line of the Chippewa country, running thence up the said branch to its source, thence nearly north, in a straight line, to the mouth of East Savannah River, thence up the St. Louis River to the mouth of East Swan River, thence up the East Swan River to its source, thence in a straight line to the most westerly bend of Vermillion River, and thence down the Vermillion River to its mouth.

**Relinquishment to Chippewa of Mississippi
by Chippewa of Lake Superior**

The Chippewas of the Mississippi hereby assent and agree to the foregoing cession, and consent that the whole amount of the consideration money for the country ceded above, shall be paid to the Chippewas of Lake Superior, and in consideration thereof the Chippewas of Lake Superior hereby relinquish to the Chippewas of the Mississippi, all their interest in and claim to the lands heretofore owned by them in common, lying west of the above boundry-line.

Reservation for Chippewa of Lake Superior

ARTICLE 2. The United States agree to set apart and withhold from sale, for the use of the Chippewas of Lake Superior, the following described tracts of land, viz:

1st. For the L'Anse and Vieux De Sert bands, all the unsold lands in the following townships in the State of Michigan: Township fifty-one north range thirty-three west; township fifty-one north range thirty-two west; the east half of township fifty north range thirty-three west; the east half of township fifty north range thirty-three west; the west half of township fifty north range thirty-two west, and all of township fifty-one north range thirty-one west, lying west of Huron Bay.

2d. For the LaPointe band, and such other Indians as may see fit to settle with them, a tract of land bounded as follows: Beginning on the south shore of Lake Superior, a few miles west of Montreal River, at the mouth of a creek called by the Indians Keche-se-be-we-she, running thence south to a line drawn east and west through the centre of township forty-seven north, thence west to the west line of said township, thence south to the southeast corner of township forty-six north, range thirty-two west, thence west the width of two townships, thence west one mile, thence north to the lake shore, and thence along the lake shore, crossing Shagwaw-me-quon Point, to the place of beginning. Also two hundred acres on the northern extremity of Madeline Island, for a fishing ground.

3. For the other Wisconsin bands, a tract of land lying about Lac De Flambeau, and another tract on Lac Court Orielles, each equal in extent to three townships, the boundaries of which shall be hereafter agreed upon or fixed under the direction of the President.

4th. For the Fond Du Lac bands, a tract of land bounded as follows: Beginning at an island in the St. Louis River, above Knife Portage, called by the Indians Paw-paw-sco-me-me-tig, running thence west to the boundary-line heretofore described, thence north along said boundary-line to the mouth of Savannah River, thence down the St. Louis River to the place of beginning. And if said tract shall contain less than one hundred thousand acres, a strip of land shall be added on the south side thereof, large enough to equal such deficiency.

5. For the Grand Portage band, a tract of land bounded as follows: Beginning at a rock a little east of the eastern extremity of Grand Portage Bay, running thence along the lake shore to the

mouth of a small stream called by the Indians Mew-ske-gwaw-caw-maw-se-be-, or Cranberry Marsh River, thence up said stream, across the point to Pigeon River, thence down Pigeon River to a point opposite the starting-point, and thence across to the place of beginning.

6th. The Ontonagon band and that subdivision of the La Pointe band of which Buffalo is chief, may each select, on or near the lake shore, four sections of land, under the direction of the President, the boundaries of which shall be defined hereafter. And being desirous to provide for some of his connections who have rendered his people important services, it is agreed that the chief Buffalo may select one section of land, at such place in the ceded territory as he may see fit, which shall be reserved for that purpose, and conveyed by the United States to such person or persons as he may direct.

7th. Each head of a family, or single person over twenty-one years of age at the present time of the mixed bloods, belonging to the Chippewas of Lake Superior, shall be entitled to eighty acres of land, to be selected by them under the direction of the President, and which shall be secured to them by patent in the usual form.

Survey and patents of reservations

ARTICLE 3. The United States will define the boundaries of the reserved tracts, whenever it may be necessary, by actual survey, and the President may, from time to time, at his discretion, cause the whole to be surveyed, and may assign to each head of a family or single person over twenty-one years of age, eighty acres of land for his or their separate use; and he may, at his discretion, as fast as the occupants become capable of transacting their own affairs, issue patents therefor to such occupants, with such restrictions of the power of alienation as he may see fit to impose. And he may also, at his discretion, make rules and regulations, respecting the disposition of the lands in case of the death of the head of a family, or single person occupying the same, or in case of its abandonment by them. And he may also assign other lands in exchange for mineral lands, if any such are found in the tracts herein set apart. And he may also make such changes in the boundaries of such reserved tracts or otherwise, as shall be necessary to prevent interference with any vested rights. All necessary roads, highways, and railroads, the lines of which may run through any of the reserved tracts, shall have the right of way through the same, compensation being made therefor as in other cases.

Payments for said cession

ARTICLE 4. In consideration of and payment for the country hereby ceded, the United States agree to pay to the Chippewas of

Lake Superior, annually, for the term of twenty years, the following sums, to wit: five thousand dollars in coin; eight thousand dollars in goods, household furniture and cooking utensils; three thousand dollars in agricultural implements and cattle, carpenter's and other tools and building materials, and three thousand dollars for moral and educational purposes, of which last sum, three hundred dollars per annum shall be paid to the Grand Portage band, to enable them to maintain a school at their village. The United States will also pay the further sum of ninety thousand dollars, as the chiefs in open council may direct, to enable them to meet their present just engagements. Also the further sum of six thousand dollars, in agricultural implements, household furniture, and cooking utensils, to be distributed at the next annuity payment, among the mixed bloods of said nation. The United States will also furnish two hundred guns, one hundred rifles, five hundred beaver traps, three hundred dollars' worth of ammunition, and one thousand dollars' worth of ready-made clothing, to be distributed among the young men of the nation, at the next annuity payment.

Blacksmiths and assistants

ARTICLE 5. The United States will also furnish a blacksmith and assistant, with the usual amount of stock, during the continuance of the annuity payments, and as much longer as the President may think proper, at each of the points herein set apart for the residence of the Indians, the same to be in lieu of all the employees to which the Chippewas of Lake Superior may be entitled under previous existing treaties.

Annuities not to be withheld for debt, but may be for depredations

ARTICLE 6. The annuities of the Indians shall not be taken to pay the debts of individuals, but satisfaction for depredations committed by them shall be made by them in such manner as the President may direct.

Spirituos liquors

ARTICLE 7. No spirituos liquors shall be made, sold, or used on any of the lands herein set apart for the residence of the Indians, and the sale of the same shall be prohibited in the Territory hereby ceded, until otherwise ordered by the President.

Division between Chippewa of Mississippi and Lake Superior of benefits of former treaties

ARTICLE 8. It is agreed, between the Chippewas of Lake Superior and the Chippewas of the Mississippi, that the former shall

be entitled to two-thirds, and the latter to one-third, of all benefits to be derived from former treaties existing prior to the year 1847.

Arrearages

ARTICLE 9. The United States agree that an examination shall be made, and all sums that may be found equitably due to the Indians, for arrearages of annuity or other thing, under the provisions of former treaties, shall be paid as the chiefs may direct.

Preemption

ARTICLE 10. All missionaries, and teachers, and other persons of full age, residing in the territory hereby ceded, or upon any of the reservations hereby made by authority of law, shall be allowed to enter the land occupied by them at the minimum price whenever the surveys shall be completed to the amount of one quarter-section each.

Annuities, how paid

ARTICLE 11. All annuity payments to the Chippewas of Lake Superior, shall hereafter be made at L'Anse, La Pointe, Grand Portage, and on the St. Louis River; and the Indians shall not be required to remove from the homes hereby set apart for them. And such of them as reside in the territory hereby ceded, shall have the right to hunt and fish therein, until otherwise ordered by the President.

Stipulations for Bois Forte Indians

ARTICLE 12. In consideration of the poverty of the Bois Forte Indians who are parties to this treaty, they having never received any annuity payments, and of the great extent of that part of the ceded country owned exclusively by them, the following additional stipulations are made for their benefit. The United States will pay the sum of ten thousand dollars, as their chiefs in open council may direct, to enable them to meet their present just engagements. Also the further sum of ten thousand dollars, in five equal annual payments, in blankets, cloth, nets, guns, ammunition, and such other articles of necessity as they may require.

They shall have the right to select their reservation at any time hereafter, under the direction of the President; and the same may be equal in extent, in proportion to their numbers, to those allowed the other bands, and be subject to the same provisions.

They shall be allowed a blacksmith, and the usual smithshop supplies, and also two persons to instruct them in farming, whenever

in the opinion of the President it shall be proper, and for such length of time as he shall direct.

It is understood that all Indians who are parties to this treaty, except the Chippewas of the Mississippi, shall hereafter be known as the Chippewas of Lake Superior. Provided, that the stipulation by which the Chippewas of Lake Superior relinquishing their right to land west of the boundary-line shall not apply to the Bois Forte band who are parties to this treaty.

ARTICLE 13. This treaty shall be obligatory on the contracting parties, as soon as the same shall be ratified by the President and Senate of the United States.

In testimony whereof, the said Henry C. Gilbert, and the said David B. Herriman, commissioners as aforesaid, and the undersigned chiefs and headmen of the Chippewas of Lake Superior and the Mississippi, have hereunto set their hands and seals, at the place aforesaid, this thirtieth day of September, one thousand eight hundred and fifty-four.

Henry C. Gilbert,
David B. Herriman,
Commissioners.

Richard M. Smith, Secretary.

La Pointe Band:

Ke-che-waish-ke, or the Buffalo, 1st chief, his x mark.	L.S.
Chay-che-que-oh, 2d chief, his x mark.	L.S.
A-daw-we-ge-zhick, or Each Side of the sky, 2d chief, x.	L.S.
O-ske-naw-way, or the Youth, 2d chief, his x mark.	L.S.
Maw-caw-day-pe-nay-se, or the Black Bird, 2d chief, x.	L.S.
Naw-waw-naw-quot, headman, his x mark.	L.S.
Ke-wain-zeence, headman, his x mark.	L.S.
Waw-baw-ne-me-ke, or the White Thunder, 2d chief, x.	L.S.
Pay-baw-me-say, or the Soarer, 2d chief, his x mark.	L.S.
Naw-waw-ge-waw-nose, or the Little Current, 2d chief, x.	L.S.
Maw-caw-day-waw-quot, or the Black Cloud, 2d chief, x.	L.S.
Me-she-naw-way, or the Disciple, 2d chief, his x mark.	L.S.
Key-me-waw-naw-um, headman, his x mark.	L.S.
She-gog, headman, his x mark.	L.S.

Ontonagon Band:

O-cun-de-cun, or the Buoy, 1st chief, his x mark.	L.S.
Waw-say-ge-zhick, or the Clear Sky, 2d chief, his x mark.	L.S.
Keesh-ke-taw-wug, headman, his x mark.	L.S.

L'Anse Band:

David King, 1st chief, his x mark.	L.S.
John Southwind, headman, his x mark.	L.S.
Peter Marksman, headman, his x mark.	L.S.
Naw-taw-me-ge-zhick, or the First Sky, 2d chief, x.	L.S.
Aw-se-neece, headman, his x mark.	L.S.

Vieux de Sert Band:

May-dway-aw-she, 1st chief, his x mark.	L.S.
Posh-quay-gin, or the Leather, 2d chief, his x mark.	L.S.

Grand Portage Band:

Shaw-gaw-naw-sheence, or the Little Englishman, 1st chief, x.	L.S.
May-mosh-caw-wosh, headman, his x mark.	L.S.
Aw-de-konse, or the Little Reindeer, 2d chief, x.	L.S.
Way-we-ge-wam, headman, his x mark.	L.S.

Fond Du Lac Band:

Shing-goope, or the Balsam, 1st chief, his x mark.	L.S.
Mawn-go-sit, or the Loon's Foot, 2d chief, his x mark.	L.S.
May-quaw-me-we-zhick, headman, his x mark.	L.S.
Keesh-hawk, headman, his x mark.	L.S.
Caw-taw-waw-be-day, headman, his x mark.	L.S.
O-saw-gee, headman, his x mark.	L.S.
Ke-che-aw-ke-wain-ze, headman, his x mark.	L.S.
Naw-gaw-nub, or the Foremost Sitter, 2d chief, x mark.	L.S.
Ain-ne-maw-sung, 2d chief, his x mark.	L.S.
Naw-aw-bun-way, headman, his x mark.	L.S.
Wain-ge-maw-tub, headman, his x mark.	L.S.
Aw-ke-wain-zeence, headman, his x mark.	L.S.
Shay-way-be-nay-se, headman, his x mark.	L.S.
Paw-pe-oh, headman, his x mark.	L.S.

Lac Court Oreille Band:

Aw-ke-wain-ze, or the Old Man, 1st chief, his x mark.	L.S.
Key-no-zhance, or the Little Jack Fish, 1st chief, x.	L.S.
Key-che-pe-nay-se, or the Big Bird, 2d chief, his x mark.	L.S.
Ke-che-waw-be-shay-she, or the Big Martin, 2d chief, x.	L.S.
Waw-be-shay-sheence, headman, his x mark.	L.S.
Quay-quay-cub, headman, his x mark.	L.S.
Shaw-waw-no-me-tay, headman, his x mark.	L.S.
Nay-naw-ong-gay-be, or the Dressing Bird, 1st chief, x.	L.S.
O-zhaw-waw-sco-ge-ahick, or the Blue Sky, 2d chief, x.	L.S.
I-yaw-banse, or the Little Buck, 2d chief, his x mark.	L.S.
Ke-che-e-nin-ne, headman, his x mark.	L.S.
Haw-daw-gaw-me, headman, his x mark.	L.S.
Way-me-te-go-shè, headman, his x mark.	L.S.
Pay-me-ge-wung, headman, his x mark.	L.S.

Lac Du Plambeau Band:

Aw-mo-se, or the Wasp, 1st chief, his x mark.	L.S.
Ke-nish-te-no, 2d chief, his x mark.	L.S.
Me-gee-see, or the Eagle, 2d chief, his x mark.	L.S.
Kay-kay-co-gwaw-nay-aw-she, headman, his x mark.	L.S.
O-che-chog, headman, his x mark.	L.S.
Nay-she-key-gwaw-nay-be, headman, his x mark.	L.S.
O-scaw-bay-wis, or the Waiter, 1st chief, his x mark.	L.S.
Que-we-zence, or the White Fish, 2d chief, his x mark.	L.S.
Ne-gig, or the Otter, 2d chief, his x mark.	L.S.
Nay-waw-che-ge-khick-may-be, headman, his x mark.	L.S.
Quay-quay-ke-cah, headman, his x mark.	L.S.

Bois Forte Band:

Kay-baish-caw-daw-way, or Clear Round the Prairie, 1st chief, his x mark.	L.S.
Way-zaw-we-ge-zhick-way-sking, headman, his x mark.	L.S.
O-saw-we-pe-nay-she, headman, his x mark.	L.S.

The Mississippi Bands:

Que-we-san-se, or Hole in the Day, head chief, his x mark.	L.S.
Caw-nawn-daw-waw-win-zo, or the Berry Hunter, 1st chief, x.	L.S.
Waw-bow-jieg, or the White Fisher, 2d chief, his x mark.	L.S.
Ot-taw-waw, 2d chief, his x mark.	L.S.
Que-we-zhan-cis, or the Bad Boy, 2d chief, his x mark.	L.S.
Bye-a-jick, or the Lone Man, 2d chief, his x mark.	L.S.
I-yaw-shaw-way-ge-zhick, or the Crossing Sky, 2d chief, x.	L.S.
Maw-caw-day, or the Bear's Heart, 2d chief, his x mark.	L.S.
Ke-way-de-no-go-nay-be, or the Northern Feather, 2d chief, x.	L.S.
Me-squaw-dace, headman, his x mark.	L.S.
Nay-waw-che-ge-ghick-may-be, headman, his x mark.	L.S.
Wawm-be-de-yes, headman, his x mark.	L.S.
Waish-key, headman, his x mark.	L.S.
Caw-way-caw-me-ge-skung, headman, his x mark.	L.S.
My-yaw-ge-way-we-dunk, or the One who carries the Voice, 2d chief, his x mark.	L.S.

John F. Godfroy,	Paul H. Beaulieu,
Geo. Johnston,	Henry Blatchford,
S. A. Martin,	Peter Floy,
Louis Codot,	

Executed in the presence of —

Henry M. Rice,
E. W. Muldough,
E. Smith Lee,
J. W. Lynde,
Richard Godfroy,
Wm. E. Vantassel,

Interpreters.

G. D. Williams,
D. S. Cash,
L. H. Wheeler,
B. H. Connor,
H. H. McCullough.

BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites

- Du Ranquet, Dominique, s.j., *Journal, 1853-1877*, 756 pp., ACSM, 3180, Enveloppe A. C'est le récit des voyages apostoliques du missionnaire dans la région du lac Supérieur.
- Du Ranquet, Dominique, s.j., *Relation sur la confection du sucre d'érable*, 4 pp., AJS, B-IC-I. Relation sur la façon dont les Indiens préparent le sucre d'érable.
- Lettres des Nouvelles Missions du Canada, 1843-1849 et 1850-1851*, deux vol. reliés en un seul; I: 455 pp., II: 190 pp., AJS, D-3-4. Les lettres sont des Jésuites du XIX^e siècle et décrivent leurs travaux au Canada depuis 1842.
- Lettre du Père Paul Desjardins, s.j., au Père Lorenzo Cadieux, s.j., Montréal, le 26 avril 1958, AJS, D-6-8. Lettre concernant le *Journal* du Père du Ranquet, s.j.
- Lettre du Père Théotime Couture, s.j., au Père Théodore Désautels, s.j., Wikwémikong, 10 janvier 1900, 14 pp., AJS, D-5-4. Lettre biographique sur le Père du Ranquet, s.j.
- Lettre des PP. Lorenzo Cadieux, s.j., et Guy Courteau, s.j., au Professeur Laurier L. LaPierre, Directeur du Centre d'Études canadiennes-françaises de l'Université McGill, 26 novembre 1965. Lettre attestant la conformité de la copie Maynard avec le *Journal* du Père du Ranquet.
- Maynard, François, s.j., *Mes Cahiers de Notes*, 8 vol., AJS, B-IC-1. Un recueil de documents sur les Nouvelles Missions des Jésuites de l'Ontario-Nord, en particulier. Les vol. VI, VII et VIII sont une transcription du *Journal* du Père du Ranquet, s.j.

Sources imprimées

- Armstrong, Benjamin, A. *Early Life among the Indians, Treaties of 1835, 1837, 1842 and 1854*, Press of A. W. Bowron, Ashland, Wisconsin, 1892, 266 pp.
- Fraser, Alexander. *Huron Manuscripts from Rev. Pierre Potier's Collection*, Fifteenth Report of the Bureau of Archives, Province of Ontario, Toronto, 1902, XIX-782 pp.
- Hudon, Théophile, s.j. *Le Père Dominique du Ranquet, s.j.*, dans *Messenger Canadien du Sacré-Cœur*, X, 1900 : août pp., 362-368; septembre pp., 392-396; octobre pp., 443-450.
- Jennes, Diamond. *The Indians of Canada*, National Museum of Canada, Ottawa, *Bulletin* 65, 1955, XII-452 pp.
- Jones, Arthur, E., s.j. *Old Huronia*, Fifth Report of the Bureau of Archives, Province of Ontario, Toronto, 1909, XXXI-505 pp.
- Lecompte, Edouard, s.j. *Les Jésuites du Canada au XIX^e siècle, Tome Premier 1842-1872*, Montréal, Imprimerie du Messenger, 1920, 333 pp.
- Le Jeune, Louis, o.m.i. *Dictionnaire général... du Canada*, Université d'Ottawa, Ottawa, 1931, 2 vol.

Pouliot, Léon, s.j. *Étude sur les Relations des Jésuites de la Nouvelle-France (1632-1672)*, Montréal, Les Éditions de l'Immaculée-Conception; Paris, Desclée de Brouwer & Cie, 1940, IX-319 pp.

Relations des Jésuites dans la Nouvelle-France, l'Édition de Québec, Côté, 1858, 3 vol.

Rochemonteix, Camille de, s.j. *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle, d'après beaucoup de documents inédits*, Paris, Picard, 1895-1896, 3 vol.

Robin, Eugène (Miss). *The Founding of Fort-William and the Jesuit Relations*, *The Thunder Bay Historical Society*, Tenth Annual Report, 1919, pp., 13-18.

The Jesuit Relations and Allied Documents, Travel and Explorations of the Jesuit Missionaries in New France, 1610-1791, Reuben Gold Thwaites, Cleveland, The Burrows Brothers, 1896-1901, 73 vol.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	4
PRÉFACE	5
CLEF DES ABRÉVIATIONS	6
CHAPITRE PREMIER : LE PÈRE DU RANQUET, S.J.	7
<p style="margin-left: 2em;">Notice biographique Premières années. Arrivée au Canada. Formation missionnaire. Missions. <i>Journal</i>. Impressions des Jésuites et des contemporains. Oeuvres en Odjibwé.</p>	
CHAPITRE DEUXIÈME :	
HISTORIQUE ET DESCRIPTION DU <i>JOURNAL</i>	14
<p style="margin-left: 2em;">Le manuscrit Arrivée du <i>Journal</i> aux Archives du Collège Ste-Marie.</p> <p style="margin-left: 2em;">La copie du Père François Maynard Les <i>Cahiers Maynard</i>. Transcription du <i>Journal</i> par le Père Maynard, Conformité entre la copie Maynard et le manuscrit.</p>	
CHAPITRE TROISIÈME : LE <i>JOURNAL</i>	19
<p style="margin-left: 2em;">Divisions du <i>Journal</i></p> <p style="margin-left: 4em;">États-Unis Le traité de La Pointe (Wisconsin) 1854</p> <p style="margin-left: 4em;">Canada</p> <p style="margin-left: 4em;">Histoire de la Mission de Fort-William. Difficultés de l'évan- gélisation indigène. Méthodes d'évangéliser.</p> <p style="margin-left: 4em;">Un récit de voyage. Tournée apostolique. Appréciation littéraire du <i>Journal</i>.</p>	
CHAPITRE QUATRIÈME :	
LA VALEUR HISTORIQUE DU <i>JOURNAL</i>	43
<p style="margin-left: 2em;">Manuscrit concernant l'histoire du XIX^e siècle au Canada. Com- paraison avec les <i>Relations</i> du XVII^e siècle. Tableau fidèle de son temps.</p>	
ÉPILOGUE :	
LE RÉSULTAT DES TRAVAUX APOSTOLIQUES DU PÈRE 46	
APPENDICE : TREATY WITH THE CHIPPEWA, 1854	47
BIBLIOGRAPHIE	55

- No 1 *La société historique du Nouvel-Ontario* (1942) Lorenzo Cadieux, s.j., M^{br} Stéphane Côté, Guy Courteau, s.j., Roméo Leroux, M^{br} Oscar Racette.
- No 2 *Aperçu sur les origines de Sudbury, 1883-1904* (1943) Louis Héroux, s.j.
- No 3 *Faune et mines régionales* (1943) Adélarde Lafrance, Fernand Morisset, Henri Gauthier, s.j.
- No 4 *Chelmsford, Coniston, Chapleau* (1944) M^{br} Stéphane Côté, Cécile Giroux, Gemma Gagnon.
- No 5 *Familles pionnières : leur odysée, leur enracinement* (1944) Paul Demers, Gilberte Proulx, Arthur-J. Corbeil, M^{me} Olivier Leduc, D^r Raoul Hurtubise, Jeannine Laferrière, M^{me} Samuel Legris, Maurice Gravelle, Michel Collin.
- No 6 *Les fondateurs du diocèse du Sault-Sainte-Marie* (1944) Lorenzo Cadieux, s.j.
- No 7 *Flore régionale et Industrie forestière* (1945) Bernard Taché, s.j., Joseph-Alfred Laberge
- No 8 *Verner, Lafontaine* (1945) Germaine Côté (M^{me} O. Godin), M^{br} Oscar Racette, Thomas Marchildon, ptre.
- No 9 *Couvent des Sœurs grises de la Croix, Fédération des Femmes canadiennes-françaises, Orphelinat d'Youville* (1945) Sœur Saint-Irénée, s.g.c., M^{me} Hector Langlois, Sœur Marie-Emma Bergeron, s.g.m.
- No 10 *Saint-Ignace II, Welland* (1946) Sherwood Fox (Guy Courteau, s.j.), L.-J. Bouchard, o.f.m.
- No 11 *Les Vieux Remèdes au tribunal de l'histoire* (1946) Rodolphe tanguay, M.D.
- No 12 *Histoire de Sturgeon Falls* (1946) Georges Lévesque, Jean Éthier-Blais, M^{me} Joseph-Émile Cousineau, Zotique Mageau, Mère Marie-de-Jésus, f.d.l.s., Cyrille Watson, M^{me} Sylvio Régimbal
- No 13 *Jean Nicolet, Nicolas Point, Toronto* (1947) Gérard Hébert, s.j., Léon Pouliot, s.j., Claire Lachapelle.
- No 14 *Gloires ontariennes I : saints Jean de Brébeuf et Gabriel Lalemant* (1948) Lorenzo Cadieux, s.j. Adrien Pouliot, s.j., Georges-Émile Giguère, s.j.
- No 15 *Gloires ontariennes II : saints Antoine Daniel, Charles Garnier et Noël Lalemant* (1948) Lorenzo Cadieux, s.j., Adrien Pouliot, s.j.
- No 16 *Trois grands Hurons* (1948) René Girard, ptre.
- No 17 *Folklore franco-ontarien I* ((1949) Germain Lemieux, s.j.
- No 18 *Région agricole Sudbury-Nipissing* (1949) Roger Bélanger.
- No 19 *North Bay, les jumelles Dionne* (1950) J.-Henri Marceau, Marius Cholette, Hector Legros, ptre, et Arthur Joyal, o.m.i., Émile Gervais, s.j.
- No 20 *Folklore franco-ontarien II* (1950) Germain Lemieux, s.j.
- No 21 *Notre histoire en cinq actes* (1951) Alexandre Dugré, s.j.

- N° 22 *Timmins, métropole de l'or* (1951) Rodolphe Tremblay, s.j.
- N° 23 *Bonfield, Astorville, Corbeil* (1952) Joseph Chamberlain, ptre, Jean Archambault, s.j., Marcel Larocque, Lorenzo Cadieux, s.j.
- N° 24 *Blind River, Blezard Valley* (1952) Jacqueline Savard, Charles Béland, Louis Berthelot, Robert Lynch, Léo Legault, Laurent Martin, ptre.
- N° 25 *Contes populaires franco-ontariens I* (1953) Germain Lemieux, s.j.
- N° 26 *La paroisse Sainte-Anne de Sudbury, 1883-1953* (1953) Louis Héroux, s.j., Joseph Waddel, s.j., Alphonse Raymond, s.j.
- N° 27 *Un héros du lac Supérieur, Frédéric Baraga* (1954) Lorenzo Cadieux, s.j., Ernest Comte, s.j.
- N° 28 *Écoles bilingues d'Ontario; Écoles bilingues de Sudbury* (1954) Albert Plante, s.j., J.-Raoul Hurtubise.
- N° 29 *Le loup de Lafontaine* (1955) Thomas Marchildon, ptre.
- N° 30 *M^{gr} Stéphane Côté, p.d., 1876-1952* (1955) Jean Archambault, s.j.
- N° 31 *Noëlville, un cinquantenaire, 1905-1955* (1956) Émile Dupuis, Fernand Forest, ptre, Joseph-G. Savignac, ptre, Donat Monette, Sœur Saint-Gemma, s.g.c.
- N° 32 *Héros dans l'ombre, mais héros quand même: J. Jennessaux, J. Véronneau, G. Lehoux* (1956) Alphonse Gauthier, s.j.
- N° 33 *F.-X. Charlevoix, s.j.; Missionnaires au lac Nipigon* (1957) Léon Pouliot, s.j., Lorenzo Cadieux, s.j.
- N° 34 *Jean-Marie Nédélec, o.m.i., 1834-1896* (1957) Gaston Carrière, o.m.i.
- N° 35 *Contes populaires franco-ontariens II* (1958) Germain Lemieux, s.j.
- N° 36 *Index analytique des 35 documents de notre Société historique* (1959) Germain Lemieux, s.j.
- N° 37 *Au royaume de Nanabozho, étude du milieu indien de l'Ontario-Nord* (1959) Lorenzo Cadieux, s.j.
- N° 38 *Les Mines de nickel et le Nouvel-Ontario* (1960) Le compte Frédéric Romanet du Caillaud (L. Cadieux et G. Courteau, s.j.)
- N°s 39-40 *De l'aviron à l'avion, J.-M. Couture, s.j.* (1961) Lorenzo Cadieux, s.j.
- N° 41 *Field, aperçu historique* (1962) Adrien Prieur, ptre, Fernand Forest, ptre, Nelson Cholette.
- N°s 42-43 *Lettres - Allocutions de S. Exc. M^{gr} A. Carter* (1962) Pères Guy Courteau, Lorenzo Cadieux, s.j.
- N°s 44-45 *Chanteurs franco-ontariens et leurs chansons* (1963-1964) Germain Lemieux, s.j.
- N°s 46-47 *Le Règlement XVII et ses répercussions sur le Nouvel-Ontario* (1965) André Lalonde.
- N° 48 *La résidence de Sainte-Marie-aux-Hurons* Paul Desjardins, s.j.
- N°s 49-50 *Le Journal de Père Dominique du Ranquet, s.j.* Yvette Maierus